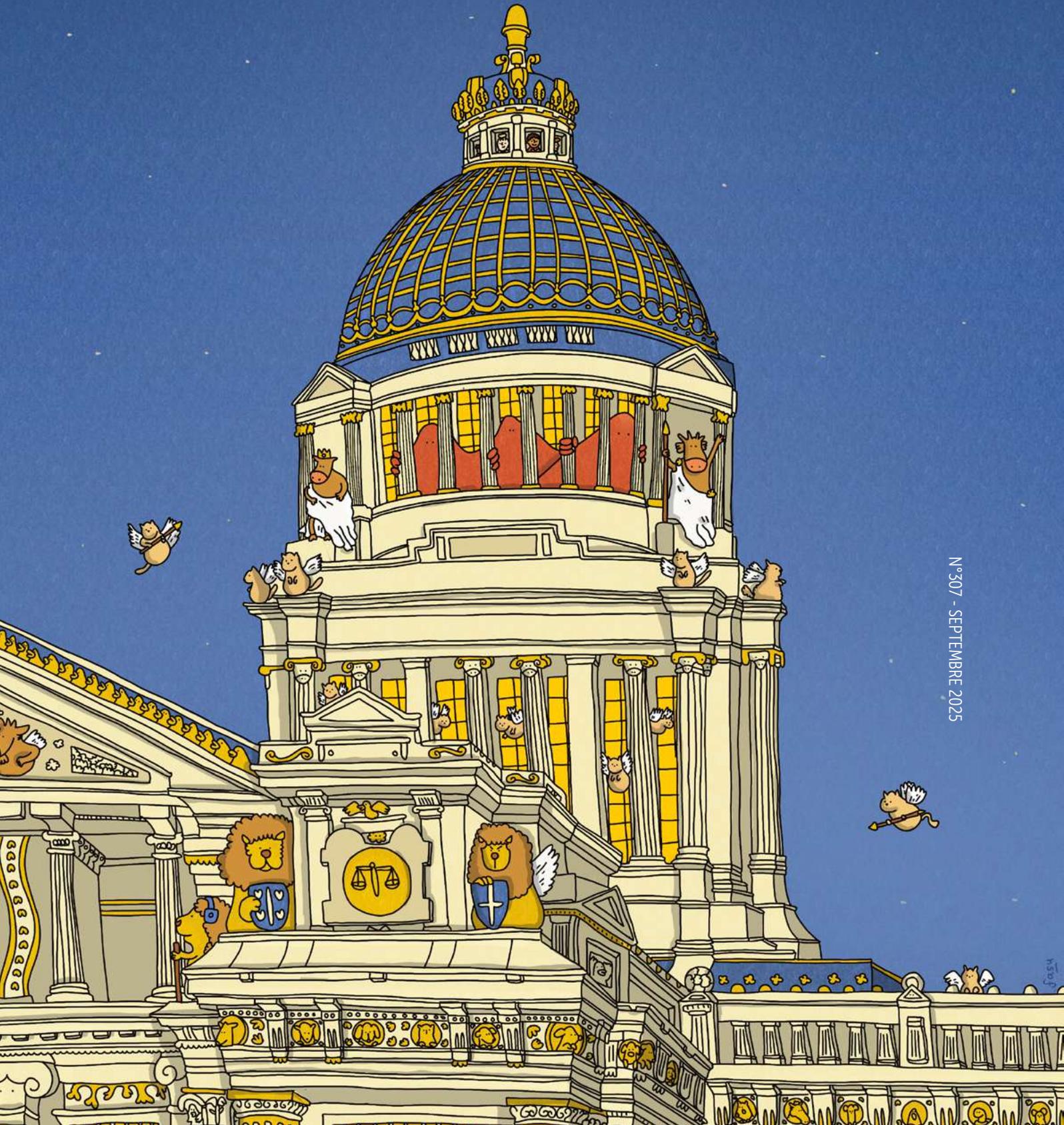


# FORUM

**B**  
**BARREAU DE  
BRUXELLES**  
*Ordre français*

PÉRIODIQUE D'INFORMATION DE L'ORDRE FRANÇAIS  
DES AVOCATS DU BARREAU DE BRUXELLES



N°307 - SEPTEMBRE 2025

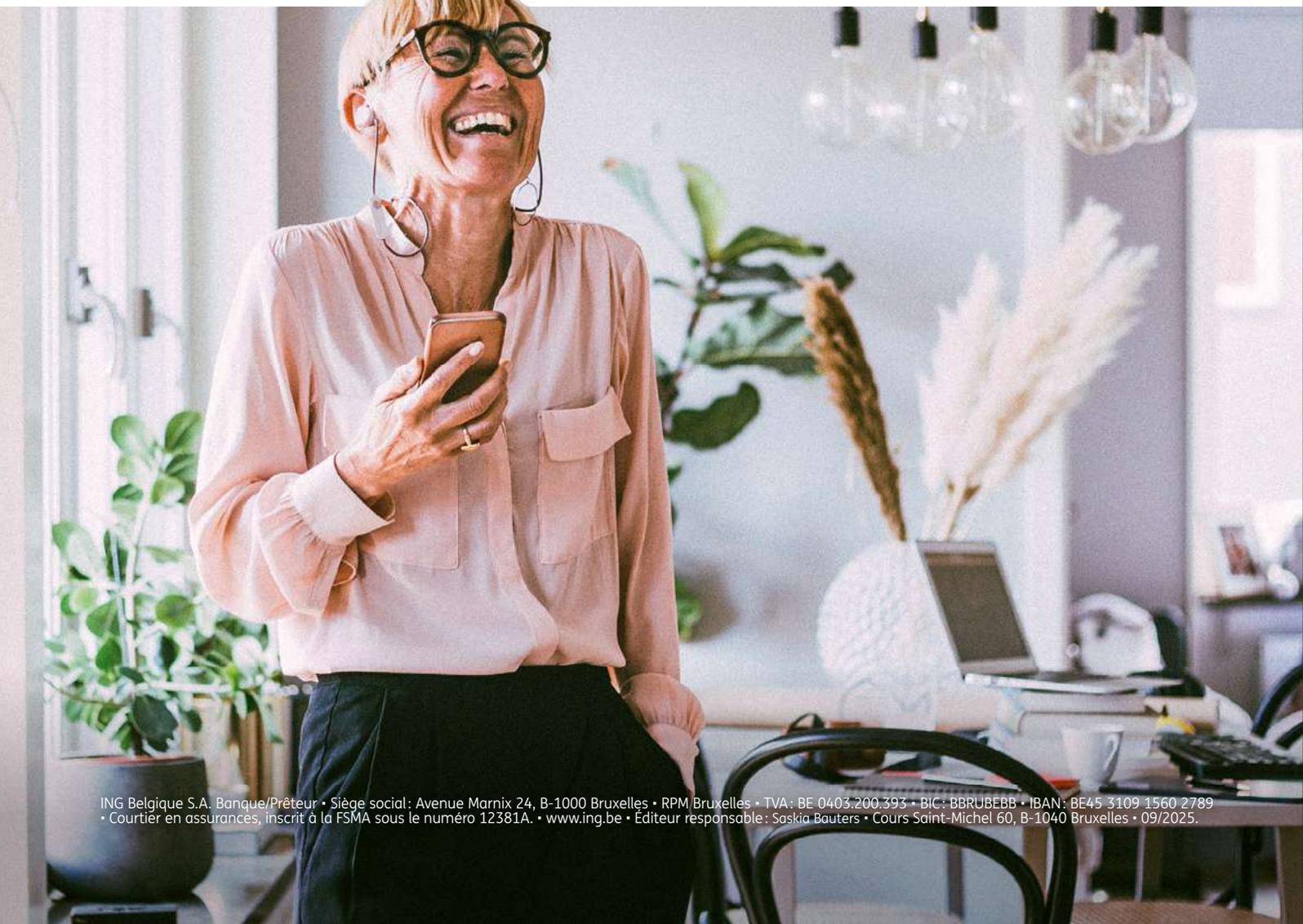


do your thing

# Votre partenaire tout au long de votre carrière.

**Vous êtes un professionnel de la justice ?  
Avec le Privalis Desk, profitez de toute notre  
expertise à portée de la main.**

[ing.be/privalis](https://ing.be/privalis)



# Bonne rentrée judiciaire

La rentrée judiciaire est toujours un moment privilégié, une invitation à se projeter et à faire des choix. Cette rentrée revêt pour moi une dimension particulière puisqu'elle marque le début de ma dernière année de mandat. Une année que je souhaite pleinement tournée vers l'action.

Les chantiers sont nombreux et les défis aussi. Mais il faut nous l'admettre : nous ne pourrions pas tout mener de front. Face à l'ampleur de la tâche, il nous faut prioriser. Pour cette année, trois grandes priorités guideront nos actions.

## D'abord, faire reculer l'arriéré judiciaire

Ce n'est pas une nouveauté, ce combat dure depuis plus de trente ans. L'arriéré judiciaire se traduit pour les citoyens par des années d'attente avant d'obtenir un jugement définitif et une perte de confiance dans la justice. Le barreau de Bruxelles s'engage activement, notamment grâce à l'implication de dizaines d'avocats comme juges suppléants et la promotion des modes non judiciaires de résolution des conflits. Cette année plus encore, l'Ordre s'impliquera dans le recul de l'arriéré judiciaire par des mesures visant, d'une part, à valoriser l'arbitrage et la TDO ainsi que la transaction pénale et, d'autre part, à promouvoir la qualité du débat judiciaire par une prise de conscience des avocats et des magistrats de l'impact d'un trop grand volume d'écrits de procédure ou d'audiences de procédure.



**Marie Dupont**

Bâtonnière du barreau de Bruxelles

## Ensuite, utiliser correctement l'intelligence artificielle au service de la profession

Je suis persuadée que l'IA ne remplacera jamais les avocats mais celles et ceux qui ne prendront pas le temps de s'y former risquent de vite se retrouver dépassés. La vraie question n'est plus « faut-il utiliser l'IA ? » mais « comment l'utiliser intelligemment ? ». L'enjeu est donc clair : utiliser l'IA dans le respect de notre secret professionnel, sans qu'elle n'affaiblisse les compétences fondamentales en analyse, stratégie, argumentation et sans qu'elle n'amoindrisse l'importance de la relation de confiance entre le client et son avocat. Le barreau continuera de vous proposer des formations afin de donner à chacun le « boost numérique » dont il a besoin. Mais mieux encore, nous sommes fiers de vous proposer un nouvel outil, développé, par le cabinet Lex4U accessible via votre espace pro. Baptisé «Jef», cet agent conversationnel a été spécialement conçu pour les avocats, afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données traitées par son intermédiaire, et afin d'offrir aux avocats de notre barreau la possibilité de mieux utiliser leur propre base de connaissances et d'obtenir des réponses fiables dans le respect du secret professionnel.

## Enfin, engager une réflexion proactive sur la facturation des honoraires

Ce chantier est une étape nécessaire pour instaurer davantage de transparence dans nos échanges avec les clients et favoriser le bénéfice mutuel, tout en respectant les spécificités et exigences propres à notre profession. La réflexion n'est pas neuve mais cette fois, nous n'avons plus le choix : nous devons nous interroger sur notre mode de fonctionnement économique et offrir aux avocats du barreau de Bruxelles des outils leur permettant de valoriser correctement leur plus-value pour les clients tout en exerçant leur profession de manière épanouissante.

Il existe de nombreux autres défis et choisir de concentrer l'énergie du conseil sur ces trois priorités ne veut pas dire que nous ne ferons rien d'autre non plus. Mais pour avancer, il faut savoir prioriser. Et en conjuguant nos efforts, nous allons construire un meilleur demain.

# Concours

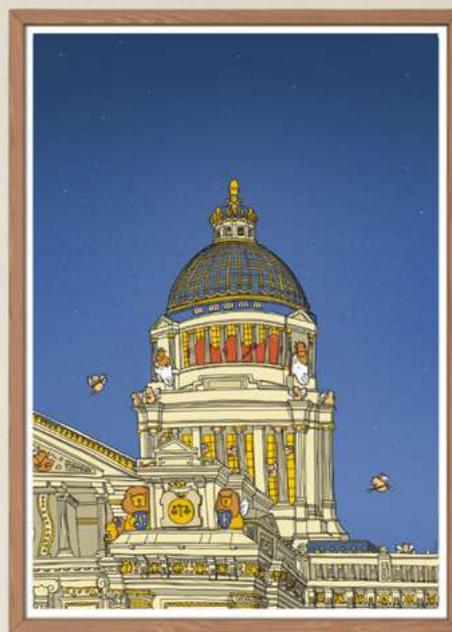
Vous aimez autant que nous la couverture de ce numéro ? Tentez de remporter l'affiche illustrée par Facundo Aguirre !

Pour participer, il vous suffit d'être avocat et de remplir le formulaire ci-dessous en répondant correctement aux questions suivantes :

1. Quel est le délai dont dispose un opposant, après avoir pris connaissance de l'octroi d'un permis d'urbanisme, pour introduire un recours devant le Conseil d'État ?
2. Quel est le mécanisme de solidarité mis en place par le barreau pour vous venir en aide si vous traversez une période difficile sur le plan personnel ?
3. Combien de lauréats y avait-il au concours ProPulse lors de cette deuxième édition ?
4. Combien d'avocats auront participé à ce concours avant le 14 septembre à minuit ?

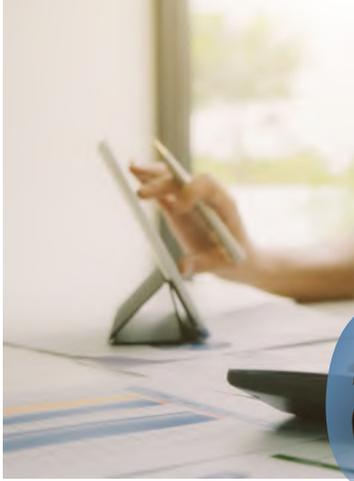
Un tirage au sort sera effectué le **15 septembre**. Les trois personnes sélectionnées recevront un email et leur affiche sera envoyée par la poste.

Lien du formulaire: [ici](#).



Fasu est un illustrateur d'origine argentine. Après une première carrière dans l'économie à Buenos Aires, il opère un changement de vie radical en s'installant en Nouvelle-Zélande, à la recherche de nouvelles expériences. C'est là qu'il découvre sa passion pour le dessin, qui est devenue son sanctuaire et une source d'apaisement. Aujourd'hui basé à Bruxelles, son travail mêle humour, détails et émotions, souvent à travers des personnages et des scènes pleines de vie. Dans ses dessins, il se plaît à représenter des lieux iconiques de notre capitale, dans un style joyeux et coloré.

Découvrez son travail: <https://linktr.ee/El.fasu>.



# 6

## Actualités

- 6 Le barreau en action
- 10 La facturation électronique : obligatoire en 2026
- 10 Suppression des bons de greffe au TPIF
- 11 ProPulse : un tremplin vers le droit
- 13 Jef, votre nouvel assistant IA



# 14

## Outils

- 14 Avocat et stratégie : faut-il vraiment en parler ?
- 16 Gérer la pression et le stress
- 18 Et si on osait la médiation ?
- 20 Podcasts à découvrir
- 22 Mécanismes de solidarité pour les avocats
- 24 Road Map des obligations des avocats
- 25 Des avocats-référents anti-blanchiment



# 28

## Echos

- 28 Membres du conseil de l'Ordre
- 29 Membres du cabinet de la bâtonnière
- 30 Echos du conseil
- 31 Echos du carrefour
- 32 Les mille visages de l'éloquence



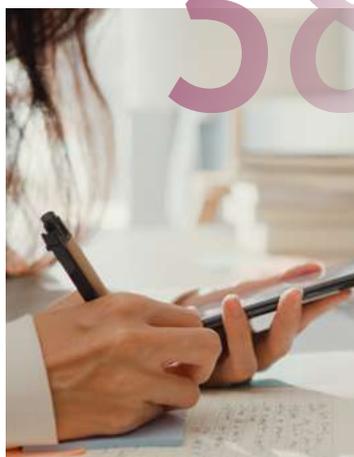
# 34

## Déontologie

- 35 Du bon usage des échéances
- 36 Une question ? Une réponse.

# 38

## Agenda



# Le barreau en action

Retour en images sur les événements marquants des derniers mois

La sixième édition de la formation dédiée aux **violences sexuelles et intrafamiliales** est donnée. 35 avocats du barreau de Bruxelles y participent, réaffirmant leur volonté d'offrir un accompagnement global et professionnel aux victimes.

14/02



18/02



Les représentants d'AVOCATS.BE, de l'Orde van Vlaamse Balies, du Balie Brussel et du barreau de Bruxelles sont reçus par la ministre de la Justice, **Annelies Verlinden**. À l'écoute des représentants, la ministre prend note des priorités exprimées en matière d'accès au droit et à la justice. **Une première rencontre constructive**, dont on espère qu'elle marquera le début d'un travail commun.



19/02



20/02

Dans le cadre du cycle "**Justice en vérités**", notre Ordre et le Collège Belgique de l'Académie royale consacrent une conférence sur l'avenir des professions juridiques face à l'intelligence artificielle. Un panel d'experts débat des enjeux techniques, éthiques et professionnels : Manuela Cadelli, Bruno Colmant, Louis de Diesbach, Alain Strowel et Pierre-Yves Thoumsin.

26/02



Me Véronique Pire, membre du conseil de l'Ordre, et Me Alexandra Blankoff, présidente du Carrefour des stagiaires, participent au **salon d'information civil, pénal et criminologique** organisé par l'Université libre de Bruxelles. L'occasion de présenter la profession d'avocat, d'échanger avec les étudiants en droit et de répondre à leurs nombreuses questions sur le stage et les perspectives de carrière.

À l'approche de la **Journée internationale des droits des femmes**, la bâtonnière Marie Dupont poursuit l'initiative de Me Vanessa Bousardo, vice-bâtonnière du barreau de Paris, visant à fédérer les bâtonnières du monde autour des enjeux d'égalité. Sept bâtonnières et anciennes bâtonnières belges signent à leur tour l'appel des bâtonnières : Caroline De Baets, Lutgart Gillis, Els Koninckx, Sarah Leclère, Marie Montluc, Jacqueline Oosterbosch et Nadia Van Baelen.

06/03



Les futurs candidats du **programme ProPulse** sont accueillis par des avocats de notre Ordre pour une immersion au cœur du monde judiciaire. Au programme : présentation du dispositif, échanges sur les études de droit et le métier d'avocat, visite du palais de justice et du Bureau d'aide juridique.

19/03



02/04



18/03

Les conseils du barreau de Paris et du barreau de Bruxelles tiennent une **séance commune à la Maison de l'avocat**. Trois thèmes majeurs sont au cœur des échanges : l'accessibilité des outils d'intelligence artificielle pour les avocats, leur positionnement sur les réseaux sociaux et dans les médias, ainsi que le droit de visite des bâtonniers dans les lieux de détention. À l'issue de la séance, une résolution sur l'indépendance de l'avocat et une motion relative au droit de visite en prison sont adoptées à l'unanimité.



20/03

À l'occasion de la **Journée de la Justice**, près de cent acteurs du monde judiciaire se rassemblent pour appeler à des moyens à la hauteur des besoins d'une justice humaine, accessible et efficace. L'édition 2025 marque dix ans de mobilisation en faveur d'un système judiciaire renforcé. La ministre de la Justice, Annelies Verlinden, reçoit une délégation composée d'Éric de Formanoir, premier président de la Cour de cassation, Frédéric Van Leeuw, procureur général de Bruxelles, Bruno Lietaert, conseiller à la Cour de cassation, Anne Reul, juge de paix du canton de Molenbeek-Saint-Jean, Laurens Dumont, substitut du procureur général près la cour d'appel de Bruxelles, Stéphane Gothot, président d'AVOCATS.be, et Marie Dupont, bâtonnière de notre Ordre, qui lui remet une lettre ouverte.

27 avocats francophones **prêtent serment** pour intégrer le barreau de Bruxelles.



Dans le cadre du cycle **"Justice en vérités"**, notre Ordre et le Collège Belgique de l'Académie royale organisent une conférence consacrée à la présomption d'innocence, un principe fondamental du procès équitable. Benoît Dejemeppe, Julie Feld et Martine Simonis participent aux échanges.

17/04



La **Convention européenne pour la protection de la profession d'avocat** est signée à Luxembourg. Pour la première fois, un traité international juridiquement contraignant est entièrement dédié à la défense de la profession. Notre bâtonnière et notre vice-bâtonnier prennent part à l'événement et co-signent, avec les barreaux de Luxembourg et de Paris, un communiqué commun saluant cette adoption et appelant les États à signer et ratifier la Convention.

13/05



14/04



16/04



04/04

À l'occasion du **80e anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie**, l'Institut Jonathas et notre Ordre organisent un colloque consacré aux liens entre droit, justice et mémoire historique. Des intervenants issus du monde juridique et académique abordent notamment la mémoire de la Shoah en Belgique, le rôle des notaires dans la spoliation des Juifs, la résistance des barreaux face à l'Occupant et les procès des criminels de guerre.



24/04

Notre Ordre rend hommage à ses jubilaires, qui célèbrent **50 ou 70 années d'exercice**. Leur parcours incarne la rigueur et l'engagement que l'Ordre s'attache à transmettre aux générations futures. Félicitations à Me Simon Gronowski, qui fête 70 années de barreau, ainsi qu'aux jubilaires des 50 ans : Mes France Blanmailland, Philippe Daive, Claudine Van den Brulle, Gilbert Hendlisz, Bernadette de Graeuwe, Jean-Marie Flagothier, Claude Colart, Maurice Mandelblat et Yves Oschinsky.

Notre bâtonnière, notre vice-bâtonnier et Me Cyril-Igor Grigorieff organisent une **rencontre avec les avocats européens inscrits sur la liste E**. L'après-midi débute par une visite du Palais de justice et se poursuit par un moment d'échange convivial à la Maison de l'avocat.



Le projet **Lawyers Initial Training on European Law (LITEL)**, organisé à Paris, vise à renforcer la formation initiale des avocats en droit européen et à encourager les échanges entre les institutions de formation. Pierre-Yves Thoumsin, Sophie Everarts de Velp et Geoffroy Blondiau représentent le barreau de Bruxelles dans le cadre de cette initiative. Ils prennent part aux travaux et contribuent aux réflexions sur les dispositifs clés destinés à préparer les avocats à évoluer dans un environnement juridique marqué par l'essor de l'IA.

19 - 20/05



La rencontre, disputée dans le cadre de la **Coupe Henri-Robert**, se tient au Royal Tennis Club du Charles-Quint. L'équipe du barreau de Paris s'impose en finale face à celle du barreau de Bruxelles. Notre équipe se bat vaillamment et ne laisse échapper le trophée que pour deux petits points, au terme de 18 matches de simple et de double.

26/06  
27/06



02/06

16 avocats francophones **prêtent serment** pour intégrer le barreau de Bruxelles.

18/06



19/06

L'**Assemblée générale de l'Ordre** se tient à la Maison de l'avocat. Ce rendez-vous annuel permet de dresser le bilan de l'année judiciaire écoulée et de dévoiler les résultats du scrutin pour le conseil de l'Ordre, auquel 2.107 avocats ont participé. Le Rapport d'activité diffusé à cette occasion est disponible sur le [site Internet du barreau](#).



Notre Ordre reçoit **Me Patrice Spinosi** à la Maison de l'avocat, à l'occasion de la parution de son ouvrage « **Menace sur l'État de droit** ». Un échange riche autour d'un enjeu fondamental de notre temps : la protection de l'État de droit.

 Pour suivre notre actualité complète en direct, rdv sur notre compte [LinkedIn](#).

# La facturation électronique : obligatoire en 2026

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le Code de la TVA imposera à tout assujetti à la TVA d'émettre et de recevoir ses factures électroniquement. Pour se conformer à cette obligation, les avocats assujettis à la TVA devront s'équiper d'un logiciel spécifique leur permettant d'émettre et de recevoir leurs factures électroniquement, dans un certain format. Ces factures devront être transmises via le réseau sécurisé PEPPOL.

## À qui s'applique cette obligation ?

Cette obligation nouvelle s'appliquera dans les relations B2B lorsque les conditions cumulatives suivantes seront réunies :

- l'émetteur de la facture est un assujetti,
- le destinataire de la facture est un assujetti,
- les deux assujettis (fournisseur et preneur de service) sont établis en Belgique.

Ceci signifie que tout avocat qui est assujetti à la TVA devra être prêt **pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026** sans quoi il ou elle ne sera plus en mesure :

- de facturer ses honoraires à ses clients assujettis,
- de recevoir ses factures d'entrée émises par d'autres assujettis.

## Préparez votre cabinet à cette nouvelle obligation

Concrètement, plusieurs acteurs (banques, caisses de sécurité sociale) proposent déjà un logiciel développé à cet effet. C'est notamment le cas de l'ING Privalis, partenaire historique de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, qui met à disposition de ses clients une solution simple : <https://www.ing.be/fr/professionnel/payer/facturation-ing-invoice-manager>.

Pour vous préparer au mieux, [AVOCTAS.BE](https://www.avoctas.be) et UCM vous invitent à une conférence **le 9 octobre de 12h à 14h** à Bruxelles, au Nemo 33. Cette formation vous apportera une vision claire et concrète des enjeux de la facturation électronique, ainsi que des solutions disponibles, en s'appuyant sur des outils éprouvés et des expertises reconnues. Une attestation de deux points sera délivrée à chaque participant. Lien d'inscription : <https://lgo.avocats.be/event/facturation-electronique-2025-10-09-18274/register>.

# Suppression des bons de greffe au TPIF

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, les bons de greffe ne seront plus acceptés auprès des greffes du tribunal de première instance francophone de Bruxelles.

Cette suppression vise à soulager les services de comptabilité du tribunal, à fluidifier le traitement administratif (notamment la clôture journalière) et à réduire les erreurs.

Désormais, trois moyens de paiement seront proposés :

1. **Le Bancontact**
2. **Le virement directement sur le compte de la section concernée**
3. **Le compte courant auprès du tribunal**

Les cabinets d'avocats, de notaires ou d'huissiers peuvent ouvrir un compte courant auprès du Tribunal de première instance francophone de Bruxelles.

Pour l'ouverture d'un compte courant, il faudra s'adresser au greffe et lui communiquer le nom de l'avocat ou de la société, ainsi que le numéro de compte bancaire au départ duquel les versements seront effectués.

Les versements doivent être effectués sur le compte BE64 6792 0064 9752, avec la communication « Provision compte courant + numéro CA-CN-CD » (ce numéro vous sera attribué lors de la création du compte).

Un relevé pourra être demandé par mail afin de suivre l'état de provision ou pour vos besoins comptables.

# ProPulse : un tremplin vers le droit pour des jeunes talents prometteurs



**Caroline Pepin**

Membre du conseil de l'Ordre et responsable du projet ProPulse

La deuxième édition du projet ProPulse s'est achevée le 30 juin dernier dans une atmosphère empreinte d'émotion et d'enthousiasme. Ce programme, initié par le barreau de Bruxelles, vise à accompagner des élèves de rhéto talentueux issus de milieux moins favorisés et souhaitant entamer des études de droit.

Lors d'une réception conviviale dans la salle Braffort, les trois lauréates de cette édition 2025 – **Maia, Fatima et Kesji** – ont été mises à l'honneur. Elles ont reçu les félicitations de la bâtonnière et du vice-bâtonnier, mais aussi de confrères, consœurs et sponsors engagés dans cette aventure humaine et solidaire.

Grâce à ProPulse, ces trois jeunes femmes bénéficieront d'un double soutien : une aide financière pour alléger le poids de leur parcours universitaire, mais aussi, et surtout, un accompagnement individualisé assuré par un-e avocat-e référent-e. Ce tutorat est au cœur du projet : il permet un suivi concret, humain et durable, fondé sur la confiance, l'écoute et la transmission.

## Un concours, mais surtout une rencontre

Le choix des lauréates n'a pas été simple. Les membres du jury ont longuement débattu, tant les candidatures étaient riches, authentiques et inspirantes. Ce qui frappe à chaque édition, c'est la force de conviction et la maturité de ces jeunes, capables de se livrer avec sincérité sur leurs parcours, parfois semés d'embûches. Ils et elles parlent avec franchise de leurs doutes, de leurs espoirs, de leurs rêves – et de cette envie profonde de devenir avocat-e pour comprendre, défendre, faire évoluer la société.

ProPulse, c'est bien plus qu'un concours : c'est une porte d'entrée dans un monde qui, pour beaucoup, semblait jusque-là inaccessible. C'est aussi une invitation à croire en soi, à oser franchir le pas, à se projeter dans des études exigeantes mais passionnantes.

## Une communauté d'engagement

De nombreux avocats, magistrats, stagiaires ou juristes d'entreprise ont manifesté leur volonté de s'impliquer dans le projet. À toutes celles et ceux qui se sont portés volontaires pour devenir tuteurs : un grand merci !

Merci également à nos fidèles sponsors – TetraLaw, Trv&rsps, Eubelius, Moov.law, Quinz, CMS, Prioux Culot & Partners et Legalia – dont le soutien permet à ProPulse d'exister, de se développer et d'accompagner toujours plus de jeunes.

Ce projet crée du lien. Il accompagne dans la durée. Il ouvre les portes du possible.

## Des nouvelles des anciens

La fin de cette année judiciaire et académique a également été l'occasion de prendre des nouvelles des quatre lauréats de la première édition : Yasime, Gulifeila, Lana et Malik. Tous poursuivent leur parcours avec motivation et ne regrettent aucunement leur choix.

Pour certains, l'été s'annonce studieux avec une seconde session à préparer ; pour d'autres, plus léger. Mais tous soulignent le rôle précieux de leur tuteur ou tutrice à leurs côtés : un contact bienveillant, un conseil avisé, un soutien moral dans les moments de doute inhérents aux premières années d'université.

## Une conviction personnelle

Pour ma part, je mesure chaque jour la richesse humaine de ce projet. C'est un honneur et un vrai bonheur de pouvoir m'y consacrer. Chaque rencontre, chaque échange me rappelle pourquoi ce type d'initiative est essentiel : ouvrir les portes du droit, créer des vocations, cultiver l'égalité des chances. ProPulse, ce sont des histoires en devenir. Des jeunes qui prennent confiance. Des avènements qui s'éclairent.



## Envie de nous rejoindre ?

Vous souhaitez soutenir ProPulse en tant que sponsor ou via un don ? Rien de plus simple : consultez notre site <https://propulse-barreaude-bruxelles.be> ou contactez-moi directement. Je serai ravie de vous en dire davantage.

Le plus court chemin entre les recruteurs  
et les talents du monde juridique



**Personnalisation**  
des annonces



**Visibilité**  
multi-plateformes



**Traitement**  
des candidatures

[legalhorizon.be](https://legalhorizon.be)



**PAUL JANSSENS** SA

L'expérience et l'excellence  
en **traduction juridique**

Av. Louise 398 - 1050 Bruxelles  
T +32 2 646 31 11  
[translat@pauljanssens.be](mailto:translat@pauljanssens.be)  
[www.pauljanssens.com](http://www.pauljanssens.com)

# Jef, votre nouvel assistant IA

Le barreau est fier de vous présenter Jef, votre nouvel assistant IA ! Baptisé en clin d'œil à un architecte bien connu des avocats bruxellois, Jef est un robot conversationnel spécialement conçu pour eux.



## Des ressources inexploitées

Modèles de courriers adaptés à une situation précise, avis décortiquant une question complexe, conclusions détaillant les arguments à l'appui d'une thèse, ... au fil de leur carrière, les avocats accumulent des ressources intellectuelles d'une valeur inestimable.

L'intelligence artificielle offre la promesse d'une exploitation plus systématique de ces ressources, mais elle se heurte souvent à la crainte légitime d'une potentielle violation de la confidentialité ou du secret professionnel. C'est la raison pour laquelle il est recommandé aux avocats de ne pas recourir à des solutions gratuites n'offrant aucune garantie et de veiller à anonymiser l'ensemble des données qu'ils feraient traiter par ces outils. L'autre écueil régulièrement pointé du doigt concerne la fiabilité des résultats: les hallucinations et les biais sont monnaie courante lorsque l'IA répond à des questions juridiques.

## Une IA sécurisée et fiable

Grâce à Jef, notre barreau souhaite offrir aux avocats l'opportunité d'enfin exploiter ces ressources en toute sérénité.

Jef est un robot conversationnel basé sur l'intelligence artificielle, mis au point en collaboration avec notre confrère Frédéric Dechamps du cabinet LEX4U, et librement mis à disposition des avocats bruxellois via leur Espace Pro.

Les exigences de sécurité et de confidentialité sont rencontrées par de multiples mesures, au nombre desquelles un traitement des données au sein de l'Union européenne et la garantie que les données de l'utilisateur ne sont pas partagées avec le modèle pour son propre entraînement.

La fiabilité des résultats est favorisée par l'exploitation des seules ressources que l'avocat aura choisi d'intégrer dans son espace. L'avocat décide seul des documents sur la base desquels Jef fournira sa réponse. Ainsi, l'avocat qui interrogera son assistant virtuel saura que celui-ci fournira une réponse fondée sur telle législation pertinente, tel avis dont il est l'auteur, ou sur la base de tel courrier qu'il a précédemment rédigé. Et puisque l'assistant travaille dans un environnement clos, nul besoin d'anonymiser préalablement les données partagées avec lui. **Bien entendu, la vigilance reste toujours de mise et l'avocat doit vérifier les réponses de son assistant virtuel. L'IA reste un outil et ne remplacera jamais l'expertise de l'avocat.**

## Où trouver Jef ?

Jef est exclusivement mis à disposition des avocats bruxellois, via l'Espace Pro (<http://private.barreaubruxelles.be>). Lors de votre première utilisation, il vous sera demandé de créer un compte en faisant usage de votre adresse "@avocat.be" comme identifiant.

Jef est un agent conversationnel simple et intuitif, et son paramétrage l'est tout autant. Vous disposerez cependant d'une FAQ et d'un tutoriel permettant une prise en main rapide de votre nouvel outil. De nouvelles fonctionnalités seront également mises à votre disposition dans les prochains mois.

Vous êtes curieux de voir Jef à l'œuvre ? Il a également été installé sur la page "Déontologie" de l'Espace Pro (<https://private.barreaubruxelles.be/deontologie#documents>), afin de faciliter vos recherches dans notre volumineux Recueil des règles professionnelles.

## Votre Boost Numérique se poursuit !

Vous avez été nombreux à vous inscrire aux diverses formations organisées au printemps 2025, afin de renforcer votre connaissance des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle. Notre objectif était clair: nous assurer que chaque avocat, quelle que soit sa génération, sa spécialisation ou son type de structure, puisse monter dans le train du digital et y trouver sa place.

Ces formations vont se poursuivre au cours des prochains mois, dans des formats et des niveaux de complexité variés, afin que chacun trouve la formation qui lui convient. Vous en trouverez un aperçu ci-dessous, mais le programme complet et les modalités pratiques de chaque formation sont à consulter sur votre espace Pro, dans l'onglet "Formation > Boost numérique".

### Au programme des prochains mois:

- des formations introductives proposées par notre confrère François Wéry, co-auteur de l'ouvrage "L'intelligence artificielle pour les juristes" (Larcier, 2025)
- un module de formation de 10h à destination des avocats désireux d'approfondir leur compréhension et leur usage de ces outils
- des "User lunches" permettant aux avocats d'échanger leurs bonnes pratiques digitales de façon informelle.

 Toutes les informations utiles sont sur LGO et dans la newsletter annonces & formation envoyée chaque mardi



# Avocats et stratégie : faut-il vraiment en parler ?

Parler de stratégie dans un cabinet d'avocats ? À certains, cela peut sembler une perte de temps, ou une activité technocratique réservée aux grandes entreprises, bien loin du quotidien des cabinets d'avocats : "Nous, on est concrets. Ce qu'on veut, c'est travailler dans les dossiers, pas faire de la stratégie en chambre."

Cette réaction, fréquente, repose souvent sur un malentendu. Avant de dire si la stratégie a sa place ou non dans un cabinet d'avocats, encore faut-il s'accorder sur ce que l'on met derrière ce mot.



## Antoine Henry de Frahan

Consultant en management, Professeur  
Affilié à l'EDHEC Business School,  
auteur de *La gestion des cabinets  
d'avocats* (Larcier, 2022)

## Un mot-valise

Quand on évoque le mot "stratégie" au sein d'une association, il n'est pas rare que chacun entende quelque chose de différent. Certains y voient un discours inspirant sur la vision et les valeurs. D'autres ont en tête le business development. Pour d'autres encore, c'est la question de la succession des associés seniors et de la relève par la nouvelle génération. Résultat : les discussions sur le sujet tournent court, car on ne parle pas de la même chose.

Le premier enjeu, auquel tous les cabinets devraient répondre, est de se mettre d'accord entre associés sur ce que l'on entend précisément par "stratégie", pour s'assurer que, quand on en parle, on parle bien tous de la même chose.

## Un cadre simple : cinq questions clés

Le modèle proposé ci-dessous repose sur cinq questions simples, mais puissantes, que tout cabinet, de l'avocat solo à la grande structure internationale, peut (devrait) se poser. "Faire de la stratégie" revient en pratique à donner à ces questions une réponse simple, courte et concrète. Le document stratégique qui en résulte ne devrait pas faire plus qu'une ou deux pages.

# 1

## Quelle est notre ambition ?

C'est la question essentielle à laquelle les associés doivent répondre « *Quel est le but de notre activité ? Quelle est notre définition du succès ? Quelle est la finalité que nous poursuivons ?* » On doit répondre à ces questions en se plaçant du point de vue des associés, mais il est utile de le faire aussi du point de vue des clients et des collaborateurs, voire de la société.

# 2

## Qui voulons-nous servir, et pour quels besoins ?

Il s'agit ensuite de déterminer la clientèle que l'on vise, et les besoins de cette clientèle auxquels on entend répondre. L'avocat vraiment généraliste, qui ferait tout (du droit familial au droit fiscal en passant par le droit des sociétés) pour tout le monde (des particuliers aux multinationales) n'existe pas. On est nécessairement orienté sur une certaine clientèle et un certain type de dossiers. Faire de la stratégie, c'est poser des choix clairs à ce sujet.

« Nous, on est concrets. Ce qu'on veut, c'est travailler dans les dossiers, pas faire de la stratégie en chambre ».



© Amélie De Wilde

### 3

#### Comment gagner sur ce marché ?

Le constat peut sembler un cliché, mais il reflète une réalité : le marché juridique est compétitif. Il ne suffit pas de décider d'être actif dans un secteur pour que les clients affluent. Encore faut-il leur en donner de bonnes raisons. Quelles sont, du point de vue des clients, les raisons qui vont justifier de faire appel à notre cabinet, et en quoi ces raisons sont-elles distinctives ? Ce peut être une grande familiarité avec un secteur d'activité, une expertise pointue dans un domaine juridique complexe, une cordialité dans les relations avec les clients, ou tout simplement des honoraires moins élevés que ceux des confrères.

### 4

#### Quelles sont nos activités clés ?

Qu'est-ce qui, dans notre quotidien, doit être parfaitement maîtrisé pour que notre promesse devienne réalité ? Quelles sont nos pratiques décisives pour faire la différence – celles qu'il faut structurer, renforcer et professionnaliser en priorité ?

### 5

#### Quels systèmes devons-nous mettre en place ?

Et enfin, quels outils, quelles méthodes, quelles procédures de travail devons-nous concevoir ou améliorer pour que tout cela tienne debout ? De quelles personnes avons-nous besoin pour accomplir ces activités clés ?

#### En réalité, tous les cabinets ont une stratégie...

Chez certains, la stratégie a été pensée, décidée, écrite et évaluée. Chez d'autres, elle est implicite et s'est simplement construite au fil du temps : un client a amené un autre client, un secteur s'est imposé de lui-même, une activité s'est développée par effet d'aubaine. Ce n'est pas nécessairement un problème – sauf si l'on constate qu'on est arrivé dans un cul-de-sac. La question n'est donc pas : *avons-nous une stratégie ?* Mais plutôt : *la stratégie que nous suivons est-elle la bonne ? Nous mène-t-elle là où nous voulons arriver ?*

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, avec des clients plus exigeants, des collaborateurs plus volatils, des modèles économiques en mutation... il devient vital de savoir où l'on va. Ce n'est plus une option. Alors non, une stratégie claire et réfléchie n'est pas un luxe réservé aux grands cabinets. C'est un outil de survie et de prospérité pour tous.

# Gérer la pression et le stress : une compétence clé pour les avocats

La profession d'avocat est passionnante mais aussi exigeante; délais serrés, enjeux importants, confrontation au conflit, charge émotionnelle, etc. Le stress fait souvent partie du quotidien. Pourtant, bien géré, il peut devenir un moteur plutôt qu'un frein.



**Olivia Battard**

Coach professionnelle pour les avocats

Voici une approche en cinq étapes pour mieux comprendre et apprivoiser cette pression professionnelle.

## 1 Comprendre les mécanismes du stress

Contrairement à une idée répandue, le stress n'est pas forcément négatif. C'est une réaction naturelle de l'organisme face à une situation perçue comme menaçante ou incertaine. Cette réaction d'alerte va mobiliser nos ressources physiques et mentales pour nous aider à réagir rapidement.

Si le stress est ponctuel et modéré (càd. proportionnel à l'enjeu), il peut même être stimulant et décupler certaines de nos capacités : améliorer la concentration, booster la motivation, augmenter la performance (prise de parole, examen, audience), donner un « coup de fouet » naturel en libérant de l'énergie. C'est ce qu'on appelle le stress adaptatif ou positif qui doit être suivi d'une récupération (repos, relâchement).

Cependant, quand cette réaction d'alerte devient chronique - en raison d'une exposition prolongée ou répétée à des facteurs stressants - cela finit par épuiser notre système nerveux et hormonal. Le stress s'installe dans la durée, entraînant alors des réactions physiques, cognitives et émotionnelles qui peuvent mener à l'épuisement professionnel, voire au burn-out, s'ils ne sont pas reconnus et traités à temps.

## 2 Reconnaître les signaux de stress pour l'anticiper

Le corps et la tête nous envoient de nombreux signaux pour nous montrer que le stress commence à s'installer. Voici quelques signaux classiques :

- **Physiques** : douleurs musculaires, maux de tête, troubles digestifs, fatigue chronique, troubles du sommeil ;
- **Émotionnels** : irritabilité, impatience, nervosité, perte de motivation ;
- **Comportementaux** : isolement, procrastination, agitation, erreurs répétées.

Prêter attention à ces indicateurs permet d'intervenir avant qu'ils ne deviennent envahissants. L'idée, c'est de développer une hygiène corporelle et émotionnelle préventive. Comme on n'attend pas d'avoir une rage de dents pour se les brosser, on ne devrait pas attendre l'effondrement pour s'écouter et prendre soin de soi !

## 3 Identifier ses sources de stress

Chaque avocat ne vit pas le stress de la même manière. Pour certains, ce sera la charge de travail ; pour d'autres, le manque de reconnaissance, la relation avec certains clients, la peur de l'échec ou encore la pression financière et les heures facturables. Il est donc utile de se poser la question : « *Quelles sont les situations, personnes ou contextes qui déclenchent chez moi une tension intérieure ?* »

Tenir un journal de bord sur une semaine peut aider à repérer les situations récurrentes. Cela permet de sortir du flou et de cesser de tout mettre dans le même panier.

## 4 Faire le diagnostic des domaines sur lesquels on peut agir

« Ce qui est important, ce n'est pas ce qui arrive mais la manière dont on le prend », - Hans Seyle.

Dans les diverses situations que l'on traverse, il y a ce que l'on ne peut pas changer et ce que l'on peut modifier ou influencer. Un bon outil est de distinguer cela en 3 cercles :

- **Ce que je contrôle** : mon emploi du temps, ma façon de réagir, ma manière de communiquer, etc. ;
- **Ce que je peux influencer** : la répartition des dossiers, la relation avec les collaborateurs, la relation avec les clients, etc. ;
- **Ce sur quoi je n'ai aucun contrôle** : une décision de justice défavorable, une audience imposée, la météo, les conflits mondiaux.

Ce diagnostic permet de canaliser son énergie sur les actions utiles et d'accepter (sans subir) ce qui échappe à notre volonté.



© Tryptique

## 5 Mettre en place des stratégies concrètes pour mieux gérer son stress

Une fois les signaux et les sources de stress identifiés, il devient possible de mettre en place des techniques concrètes et efficaces pour le réguler au quotidien.



### TECHNIQUES CORPORELLES

- » Respiration profonde : cohérence cardiaque (3 fois par jour pendant 5 minutes) ;
- » Micro-pauses actives : étirement, s'aérer, boire un verre d'eau en pleine conscience.
- » Sport : bouger son corps régulièrement.



### APPROCHE MENTALE

- » Reformuler les pensées anxiogènes : passer de "Je ne vais jamais y arriver" à "J'avance pas à pas" ;
- » Travailler sur ses croyances : "Je dois être parfait", "Je dois tout contrôler" sont des sources de tension internes permanentes.



### ORGANISATION

- » Prioriser ses tâches, donner des délais raisonnables ;
- » Limiter le multitâche, grand générateur de dispersion et de fatigue mentale ;
- » Bloquer des moments "non-négociables" dans son agenda pour du repos, du sport, du temps personnel.



### SOUTIEN

- » Partager ses difficultés avec un confrère de confiance, un coach, des proches ;
- » Ne pas rester seul face au stress : la parole est déjà une décharge émotionnelle.

### En conclusion

Gérer le stress ne signifie pas l'éliminer mais apprendre à composer avec lui de façon plus sereine et constructive. C'est une compétence professionnelle à part entière, au même titre que la rigueur juridique ou la qualité rédactionnelle. En prenant soin de son équilibre, l'avocat ne devient pas seulement plus efficace, il devient aussi plus durable, plus humain et plus aligné dans sa pratique.

# Et si on osait la médiation dans les conflits urbanistiques ?

Alors que les conflits urbanistiques sont de plus en plus nombreux et les procédures juridictionnelles complexes et coûteuses, la médiation apparaît comme une voie alternative prometteuse.

## Constat

Aujourd'hui, la médiation au sens du Code judiciaire comme alternative au conflit urbanistique n'est pas encore répandue dans notre pays.

Une nuance est toutefois à apporter en fonction de type de conflit :

- Dans le cadre d'un contentieux purement objectif, comme un recours devant le Conseil d'Etat contre un permis d'urbanisme, le recours à la médiation est inexistant.
- Dans le cadre d'un conflit de voisinage à l'occasion duquel se pose une question urbanistique comme par exemple la régularité d'une construction, le recours à la médiation est plus fréquent.

Dans ces quelques lignes, nous aborderons uniquement les premiers visés et proposerons quelques pistes de réflexion.

## Délai de recours au Conseil d'Etat incompatible avec une médiation

Lorsque le permis d'urbanisme est octroyé au bénéficiaire du permis, l'opposant dispose d'un délai de 60 jours à dater de la prise de connaissance de l'acte pour introduire un recours devant le Conseil d'Etat, et ce, à peine de forclusion.

Ce délai très bref n'est pas nature à encourager le recours à la médiation qui, même si elle constitue un mode alternatif rapide et moins coûteux de résolution des conflits, nécessite un temps de mise en place et une issue qui sont rarement inférieurs à deux mois.

Il est vrai que lorsque le requérant saisit le médiateur institutionnel, à certaines conditions, le délai de recours au Conseil d'Etat est suspendu durant maximum quatre mois laissant alors la place pour une médiation. Il s'agit cependant de la seule hypothèse où le délai de recours est suspendu.

Rien n'empêche bien entendu de recourir à la médiation même lorsque le Conseil d'Etat est saisi du recours. Cependant, le dépôt des actes de procédure cristallise et fige les positions rendant la négociation raisonnée et le recours à la médiation plus difficile.

Outre cette difficulté de timing, en l'état actuel de la législation, le Conseil d'Etat ne peut pas envoyer les parties en médiation contrairement au juge judiciaire, sauf si toutes les parties s'y opposent.

« La médiation offre une possibilité de réhumaniser le conflit car derrière une personne morale de droit public il y a toujours des personnes physiques qui peuvent trouver une issue plus apaisée au conflit ».

## Comment changer de paradigme ?

Plusieurs pistes de réflexion pourraient être creusées afin de rendre le recours à la médiation plus facile et plus systématique dans le cadre d'un contentieux objectif.

### 1 Consacrer légalement la médiation administrative à l'instar de ce qui se fait en France

Le code de justice administrative français a consacré l'usage de la médiation en 2016. Ainsi, le juge administratif peut ordonner le renvoi des parties en médiation pour autant qu'elles y soient toutes favorables, ce qui a pour effet de suspendre les délais d'instruction. En outre, le recours à la médiation conventionnelle par les parties a pour effet d'interrompre les délais de recours devant les juridictions administratives. Selon le Conseil d'État français, 10 à 15% du volume des médiations ordonnées par le juge administratif concernent le domaine de l'urbanisme et de l'environnement.

Se calquer sur le modèle français permettrait vraisemblablement de faire un pas important vers l'usage plus fréquent de la médiation dans cette sphère du droit.

### 2 Instaurer une chambre de règlement amiable (CRA) au Conseil d'Etat

Envisager la création d'une chambre de règlement amiable devant le Conseil d'État au même titre que devant les juridictions de l'Ordre judiciaire pourrait également favoriser le recours à une résolution consensuelle des conflits urbanistiques. La matière de l'urbanisme se prêtant assez bien à la négociation, pourquoi ne pas commencer par une CRA en urbanisme ?

### 3 Encourager une prise de conscience collective

Sensibiliser les acteurs de terrain (commune, région, cabinets ministériels, avocats, promoteurs, architectes, citoyens, etc.) à la possibilité de recourir à la médiation en urbanisme par le biais de journées d'information et de promotion serait de nature à tendre vers l'objectif. La médiation est en effet indiquée en urbanisme parce qu'elle permet d'amener une solution créative tenant compte des besoins de tous les intervenants (bénéficiaire du permis, opposant, pouvoir public). Elle offre également une possibilité de réhumaniser le conflit car derrière une personne morale de droit public il y a toujours des personnes physiques qui peuvent trouver une issue plus apaisée au conflit. Pour rappel, il est possible de médier avec les pouvoirs publics depuis la loi du 18 juin 2018, alors allons-y !



**Sophie Turine**

Avocate associée chez Real Law  
Médiatrice agréé en matière civile et commerciale, et avec les pouvoirs publics  
Avocate collaborative agréée Membre de la Commission MARC's du barreau de Bruxelles

# Podcasts à découvrir

Dans le monde numérique, les podcasts sont devenus un moyen populaire et accessible pour s'informer, se divertir et apprendre. Pour les consœurs et confrères en quête d'inspiration, d'informations pertinentes ou simplement d'un moment de détente, nous vous proposons de partir à la découverte de trois podcasts. Que vous soyez en route vers une audience ou simplement en quête de nouvelles perspectives, ces podcasts sauront enrichir votre quotidien. Bonne écoute !

Les podcasts présentés dans cette rubrique sont disponibles sur les plateformes les plus courantes et notamment Apple Music et Spotify.



**Christine Rizzo**

Avocate au barreau de Bruxelles



**Stéphanie Michiels**

Avocate au barreau de Bruxelles



**Positive Changemakers**, un podcast belge animé par **Luigi Sementilli**, met en lumière les parcours de personnalités belges engagées pour un monde plus juste, durable et solidaire. Chaque épisode (env. 1h10) explore les trajectoires – souvent hors des sentiers battus – d'entrepreneur-es, artistes, juristes ou militant-es cherchant à avoir un impact concret et positif sur la société.

Fondateur de Parla & Cambia (spécialisé dans la prise de parole et le media training), Luigi Sementilli accompagne dirigeant-es, entrepreneur-es et porteur-ses de projets à mieux communiquer, convaincre et incarner leur message. Par son écoute généreuse et ses questions nuancées, il offre à chaque invité-e l'espace pour se raconter en profondeur.

Parmi les invité-es : Alexia Bertrand (ép. #19), ex-avocate et actuelle Secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs, qui raconte son passage du barreau à la politique ; Katia Melis (ép. #24), qui repense à 33 ans sa pratique du droit en co-fondant Casa Legal, structure innovante rendant la justice accessible aux publics vulnérables.

On rencontre aussi Marie De Muijlder (ép. #12), enseignante et fondatrice du Lycée Voyageur, école « sans murs » où les élèves voyagent en bus pour apprendre en explorant le monde ; ou Florence Derck (ép. #14), ex-banquière devenue cofondatrice de Demain ART, plateforme visant à rendre l'art contemporain accessible à tous, indépendamment de l'origine ou de la formation.

À une époque où l'actualité semble souvent anxiogène, Positive Changemakers offre une bouffée d'air frais et rappelle qu'un autre récit est possible : celui de femmes et d'hommes qui, loin des projecteurs, agissent avec conviction pour transformer notre société.



### Vivons heureux avant la fin du monde

Arte radio - Delphine Saltel



*Vous vous êtes déjà demandé si vous pouviez lire à vos enfants tous les contes de grand-mère qu'on vous a racontés lorsque vous étiez petits ?*

Quelque chose grince en vous lorsque vous devez expliquer à votre enfant que le grand méchant loup a dévoré mamy et que le chasseur va lui ouvrir le ventre afin de la libérer ?

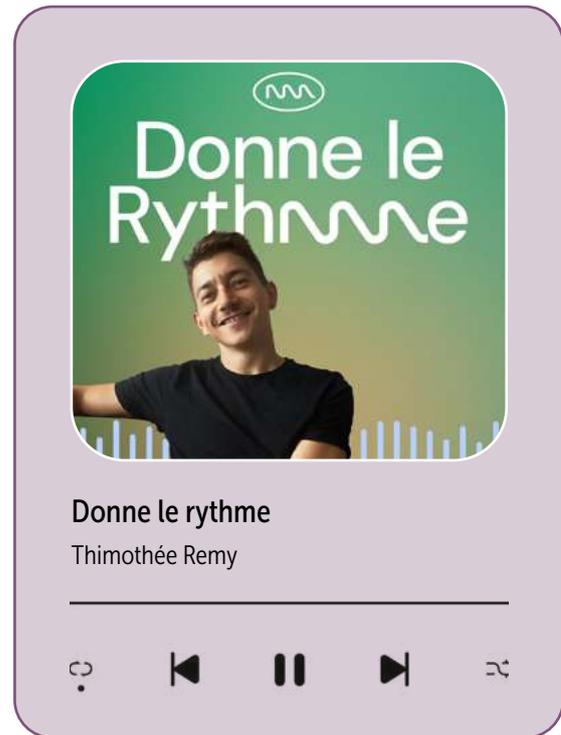
Dans ce podcast doux d'Arte radio, **Delphine Saltel** aborde des sujets de la vie de tous les jours et nous propose de déconstruire (un peu) notre quotidien, de réfléchir différemment nos rapports à la famille, la nature, nos modes de consommation et les relations conjugales, ainsi que de décortiquer nos automatismes de pensées.

*Pourquoi nous échinons-nous à entretenir des kilomètres de pelouse au lieu de laisser nos jardins suivre un cours bien plus naturel ? Est-ce finalement la fin du monde que de se séparer ? Comment se fait-il que je n'ai aucune idée du fonctionnement des objets qui m'entourent, comme mon lave-vaisselle ?*

L'autrice offre un regard frais dont le côté bobo parisien est parfaitement assumé. Dans chaque épisode, elle tend le micro à des chercheurs et activistes. De ces entretiens, reportages, questionnements personnels et tribulations domestiques, elle bricole une morale minimale pour affronter les temps de crises.

#### Épisodes épinglés :

- « Les bons contes font-ils les bons enfants ? »
- « Le punk est dans le jardin. »
- « C'est mieux quand ça dure : prendre soin des objets. »
- « Doit-on apprendre à faire l'amour ? »



### Donne le rythme

Thimothée Remy



**Donne le Rythme** est un podcast belge animé par **Thimothée (avec deux H) Remy**, coach professionnel certifié en accompagnement entrepreneurial. Thimothée propose des entretiens sincères et approfondis, où chaque invité-e partage son parcours, ses doutes, ses succès... ainsi que des conseils concrets à appliquer.

L'épisode avec **Coraline De Spirlet** illustre précisément l'esprit du podcast : Coraline est fondatrice d'Unago, une agence pionnière en Belgique dédiée à l'insertion professionnelle des ancien-ne-s détenu-e-s. Son témoignage, puissant et engagé, montre comment l'entrepreneuriat peut devenir un outil de transformation sociale.

L'épisode Coucou Shop avec **Isabelle d'Otreppe** raconte l'ascension et la faillite de ce concept belge de location de robes. Après un succès fulgurant, les crises successives (Covid, énergie) conduisent à une fermeture douloureuse. Un récit brut et riche en enseignements, sur la résilience et les limites d'un modèle entrepreneurial.

L'épisode Maison Dandoy, avec **Alexandre Helson** (septième génération à la tête de la célèbre biscuiterie bruxelloise), revient sur la reprise familiale en 2021 et une gestion stratégique post-pandémie. Alexandre et son frère Antoine tentent de concilier croissance, régénération durable et accessibilité des produits, tout en honorant un héritage de près de 200 ans.

Thimothée installe systématiquement un climat propice à l'authenticité. Sa posture de coach permet aux invité-e-s de se livrer en toute confiance, et les récits deviennent ainsi autant de leçons humaines qu'entrepreneuriales. Donne le Rythme propose une grande diversité d'histoires brutes et inspirantes : un espace d'inspiration et de réflexion pour qui veut comprendre l'entrepreneuriat belge autrement, humain, réaliste et instructif.

# Mécanismes de solidarité pour les avocats

Vous rencontrez des difficultés sociales ou financières et vous ne savez pas vers qui vous tourner ?

L'Ordre met à votre disposition plusieurs dispositifs de solidarité pour vous accompagner. Une cartographie a été élaborée pour vous permettre de visualiser facilement l'ensemble des aides disponibles. Cependant, votre point de contact privilégié reste le service social du barreau. Notre assistante sociale, **Cécile Roba**, est à votre écoute et saura vous orienter vers les dispositifs les plus adaptés à votre situation personnelle.

Nous vous invitons à retrouver [cette cartographie](#), présentée de manière simplifiée sur la page de droite, dans votre espace Pro, sous l'onglet "Outils". La version en ligne vous guidera vers l'ensemble des informations relatives aux différents services, avec davantage de détails.

## Votre premier point de contact central

### LE SERVICE SOCIAL DU BARREAU

Il s'agit de votre interlocuteur privilégié pour toute demande liée à une difficulté d'ordre social ou financier (mis à part pour le Fonds d'aide du Carrefour des stagiaires). Ce service joue un rôle central de centralisation et de coordination. Il vous conseille sur les démarches à entreprendre et les aides disponibles, tout en assurant, si nécessaire, une orientation vers d'autres structures.

Contact : Madame Cécile Roba  
Email : cecile.ropa@barreaudebruxelles.be  
Téléphone : 0473.17.00.91 ou 02.508.62.69

## Au besoin, réorientation vers le service adéquat

### SOUTIEN ET CONFRATERNITÉ SOLIDAIRE

*Je fais face à des difficultés économiques ou sociales passagères*

*Je fais face à des problèmes d'insolvabilité ou de rentabilité*

**Commission professionnelle et sociale:** La commission apporte un soutien confraternel et solidaire aux avocats devant faire face à des difficultés temporaires pour gérer leur cabinet. Les intervenants agissent dans la plus stricte confidentialité. La commission peut également apporter un soutien de 1ère ligne, en matière d'insolvabilité au travers de la CELAC.

*Je traverse une période difficile sur le plan personnel*

**Commission bien-être psychosocial:** La commission poursuit une mission de prévention et de sensibilisation des avocats aux risques psychosociaux. Elle propose une assistance personnalisée et un accompagnement aux avocats en situation de détresse ou à risque de détresse psycho-sociale. Cette aide est assurée par des avocats « accompagnants », volontaires et bénévoles, qui offrent une écoute confidentielle et un suivi pour tout avocat exprimant des difficultés, notamment en lien avec le service social, premier point de contact.

*Je suis victime de harcèlement dans le cadre de mon travail*

**Cellule des avocats contre le harcèlement:** Cette cellule est destinée aux avocates et avocats victimes de harcèlement et a pour mission de mener une réflexion approfondie sur les problématiques liées au harcèlement dans les barreaux. Elle développe des actions de sensibilisation et contribue à faire évoluer les pratiques. Elle comprend également une cellule d'écoute, composée de professionnels du secteur médical, dont elle veille à renforcer la visibilité et l'accessibilité.

### ASSURANCES ET AIDES FINANCIÈRES

*Je souhaite entamer une formation complémentaire et j'aimerais bénéficier d'une aide financière*

*Je suis avocat et je rencontre des difficultés financières*

**Fondation Alfred Dorff & Richard Zondervan:** La Fondation poursuit un double objectif :

- Apporter un soutien financier aux avocats en difficulté (maladie, accident...) sous forme de dons ou de prêts sans intérêt.
- Octroyer des bourses d'études complémentaires à de jeunes avocats.

*Je suis avocat stagiaire et je rencontre des difficultés financières*

**Fonds d'aide du Carrefour des stagiaires:** Ce Fonds accompagne les avocats stagiaires qui rencontrent des difficultés financières. Il propose un soutien, des conseils et, si nécessaire, une aide financière ponctuelle sous forme de prêts sans intérêts, voire exceptionnellement de dons. En principe, les prêts sont accordés dans le cadre de la formation, de l'inscription au barreau et plus généralement des frais essentiels à l'exercice de la profession d'avocat.

*J'attends des indemnités BAJ et j'ai besoin d'une avance exceptionnelle pour faire face à une difficulté financière*

**Avance exceptionnelle sur des indemnités BAJ futures:** Vous pouvez obtenir une avance exceptionnelle sur des indemnités BAJ futures, par la commission d'aides qui réalisera un examen au cas par cas de chaque dossier soumis.

*Je souhaite connaître les assurances dont je bénéficie ainsi que celles auxquelles il m'est possible de souscrire*

**Assurances:** Certaines assurances sont souscrites par le barreau pour le compte de tous les avocats.

*Je suis en difficultés financières suite au décès d'un avocat dans ma famille*

**Fonds de solidarité des avocats et des huissiers de justice:** Ce Fonds apporte un soutien sous deux aspects, aux familles d'avocats décédés et aux avocats en difficulté. En Belgique, tous les avocats sont automatiquement et collectivement affiliés au Fonds de solidarité via leurs cotisations à l'Ordre.

# Road Map des obligations administratives et financières des avocats

Entre les exigences de l'Ordre et celles de l'État, il n'est pas toujours simple de s'y retrouver dans les démarches à accomplir en tant qu'avocat.

Pour vous aider à y voir plus clair, la commission Droit de l'entreprise du barreau de Bruxelles met à votre disposition une [Road Map actualisée](#), conçue pour vous accompagner dans le respect de vos obligations professionnelles.

Elle est également accessible via votre espace Pro, dans l'onglet « Outils ».

## SEPTEMBRE

-  **01/09:** Application de plein droit des nouveaux montants de rémunération minimale des stagiaires (art. 3.12.c du RDB)
-  **05/09:** Date limite pour le dépôt des candidatures à la fonction de délégué des chefs de colonne (art.3.7.5, al. 2, du ROI)
-  **30/09:** Date limite pour le paiement de la seconde tranche de la cotisation à l'Ordre (art. 4.2.5, § 1er, al. 1er, du ROI)
-  **30/09:** Date limite pour le paiement des cotisations sociales d'indépendants relatives au troisième trimestre de l'année en cours
-  **30/09:** Date limite pour le dépôt de la déclaration fiscale à l'ISOC (art. 310, al.4, CIR 1992) de la date statutaire de l'assemblée générale ordinaire à respecter pour ce faire

## OCTOBRE

-  **10/10:** Date limite pour le paiement d'un éventuel troisième versement anticipé
-  **15/10:** Date limite pour le dépôt de la déclaration de revenus à l'Ordre (art. 4.2.2, § 3, du ROI)
-  **16/10:** Date limite pour le dépôt de la déclaration fiscale électronique à l'IPP
-  **25/10:** Date limite pour le dépôt de la déclaration trimestrielle TVA (relative au troisième trimestre de l'année en cours)

## NOVEMBRE

-  **14/11:** Date limite pour introduire une déclaration rectificative des revenus déclarés à l'Ordre (art. 4.2.2, § 4, al. 1<sup>er</sup>, du ROI)

## DÉCEMBRE

-  **20/12:** Date limite pour le paiement d'un éventuel quatrième versement anticipé
-  **31/12:** Date limite pour le paiement des cotisations sociales d'indépendants relatives au quatrième trimestre de l'année en cours
-  **31/12:** Terme du triennat ayant pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2023 concernant la formation continue (art 3.35 du Code de déontologie)

## JANVIER

-  **15/01:** (suivant le terme du triennat concerné): Date limite pour la remise des attestations de formation continue (sections "jeunesse" et Salduz, art. 2.6, § 4, al. 2, et 2.10, al. 2, du Code de déontologie)
-  **25/01:** Date limite pour le dépôt de la déclaration trimestrielle TVA (relative au dernier trimestre de l'année précédente)

 Obligations vis-à-vis de l'Ordre

 Obligations vis-à-vis de l'Etat belge

 **Avertissement :** La Road Map n'est pas exhaustive dès lors (i) qu'elle se limite à lister des obligations périodiques (récurrentes) à l'exclusion d'obligations qui ne le sont pas, (ii) qu'elle ne liste que certaines obligation périodiques et non pas toutes, (iii) que les obligations qu'elle liste sont celles qui sont de mise en principe sans préjudice d'éventuelles exceptions, et que (iv) les échéances mentionnées sont celles qui sont applicables en principe sans préjudice d'éventuelles exceptions. La Road Map mentionne les échéances pour effectuer le paiement de versements anticipés bien qu'il ne soit pas obligatoire d'y procéder.

Les informations communiquées ci-dessus le sont à titre purement indicatif et toute démarche entreprise par un(e) avocat(e) l'est sous sa propre responsabilité. Les échéances mentionnées ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées, même en cours d'année. Les avocat-e-s sont invité-e-s à vérifier que les échéances en question n'ont pas été modifiées.

# Des avocats-référents anti-blanchiment à votre disposition

Vous avez une question au sujet de la mise en œuvre de vos obligations en matière de lutte contre le blanchiment ? Vous hésitez quant à savoir si une opération envisagée par un client ne devrait pas faire l'objet d'une déclaration de soupçon ? Depuis le 1<sup>er</sup> février 2025, une équipe d'avocats spécialisés est à votre disposition pour répondre à vos questions en toute confidentialité.

Ce service est incarné par trois avocats spécialisés : Me Sabrina Scarnà, Me Pauline Maufort et Me Maxime Besème.  
Pour les contacter : 02/535.73.28 - ni@tetralaw.com.

Ces avocats offrent gratuitement des consultations par téléphone de 30 minutes, couvertes par le secret professionnel, aux avocats de notre Ordre. Ils vous guident dans la prévention des risques, le respect de vos obligations et la gestion d'éventuelles déclarations de soupçon. N'hésitez pas à faire appel à leurs services !

## Avez-vous déjà complété vos deux heures de formation obligatoires en matière de lutte contre le blanchiment ?

Le 7 octobre prochain, une formation consacrée à cette thématique sera donnée à la Maison de l'avocat par Mes François Masquelin et Marc Fyon.

Cette formation est proposée au prix de 25€ et sera suivie d'un cocktail convivial. Ne tardez pas à vous inscrire : [Lien d'inscription](#).

# Cycle de conférences UB<sup>3</sup>

## PRIX

Conférence de rentrée : gratuit

Par séance : 35,00 € sans publication / 92,00 € avec publication (frais d'envoi inclus)

Pour les 6 conférences avec publication : 280,00 € (hors frais d'envoi)

Stagiaires de première année : gratuit sans ouvrage

## POINTS DE FORMATION PERMANENTE

2 points pour la conférence de rentrée

3 points par module

20 points pour le cycle complet

*Les formations UB<sup>3</sup> sont accessibles simultanément en présentiel et en ligne.*

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront exclusivement à l'adresse suivante : <https://lgo.avocats.be/event>.

**En cas de problème :** Centre de formation professionnelle de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles  
formation@barreaudebruxelles.be.

Tél : +32 2 747 94 67

**29 SEPTEMBRE 2025**

*Ya-t-il encore une liberté d'expression en 2025 ?*

Sous la coordination de Marie Dupont, bâtonnière de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles

Lieu : Maison de l'avocat – 17 Place Jean Jacobs Bruxelles

**20 OCTOBRE 2025**

*Droit (patrimonial) de la famille. Capita selecta*

Sous la coordination de Jehanne Sosson et Fabienne Tainmont, professeures à l'UCLouvain et à l'UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles

Lieu : UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles

**17 NOVEMBRE 2025**

*Questions choisies en droit fiscal*

Sous la coordination de François Henneaux, professeur à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles

Lieu : UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles

**15 DÉCEMBRE 2025**

*Actualités en droit de l'entreprise*

Sous la coordination de Thierry Léonard, professeur à l'UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles

Lieu : UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles

**16 FÉVRIER 2026**

*Le livre 7 du Code civil et la réforme du droit des contrats spéciaux*

Sous la coordination de Erik Van den Haute, professeur à l'ULB

Lieu : Université libre de Bruxelles

**16 MARS 2026**

*Droit des sociétés*

Sous la coordination de Xavier Dieux, professeur émérite de l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles et Henri Culot, professeur à l'UCLouvain, avocat au barreau de Bruxelles

Lieu : Université libre de Bruxelles

**11 MAI 2026**

*Les droits intellectuels en dialogue et en pratique*

Sous la coordination de Julien Cabay, professeur à l'ULB, chargé de cours à l'ULiège, professeur invité à la KULeuven et Alain Strowel, avocat au barreau de Bruxelles, professeur à l'UCLouvain (y compris à Saint-Louis Bruxelles)

Lieu : Université libre de Bruxelles



## Envie de découvrir le meilleur du spectacle vivant à Bruxelles ?

Plurithéâtre propose à ses membres une formule d'abonnement à des spectacles vivants (théâtre, danse, musique, comédies musicales, cirque, etc.) dans différentes salles et lieux de Bruxelles.

Le fonctionnement est simple : contre 7€ de frais d'abonnement annuel, les membres bénéficient de tarifs préférentiels pour une quarantaine de spectacles triés sur le volet, certains offrant des avantages pour les moins de 26 ans. **Seule obligation** : choisir au minimum 5 représentations différentes chaque saison.

Vous souhaitez créer votre abonnement ?  
Rendez-vous sur le site [www.pluritheatre.be](http://www.pluritheatre.be).



## Votre pension en tant qu'indépendant : Le souci de demain ? Ou le bon plan d'aujourd'hui ?

Investissez dès maintenant dans une PLCI (Pension Libre Complémentaire pour Indépendants) ou une CPTI (Convention de Pension pour Travailleurs Indépendants) chez Celest Pension Fund et profitez d'avantages financiers à court terme.

Investir intelligemment pour une pension significative ?  
Celest Pension Fund vous propose des produits pour un rendement optimal à long terme.

Pour des conseils personnalisés relatifs à votre pension complémentaire et un service de qualité, **Celest Pension Fund** est votre partenaire idéal.

N'hésitez pas à nous contacter

Tél. 02 534 42 42  
[info@celestpensionfund.be](mailto:info@celestpensionfund.be)

[www.celestpensionfund.be](http://www.celestpensionfund.be)  
LinkedIn : Celest Pension Fund

Demandez  
votre simulation  
personnelle ici



Building your financial security.

# Membres du conseil de l'Ordre

Au mois de juin dernier, vous avez élu les membres du conseil de l'Ordre pour l'année judiciaire 2025-2026. Découvrez la composition du nouveau conseil et les principales attributions des membres.



**Marie Dupont**  
Bâtonnière



**Marc Dal**  
Vice-bâtonnier



**Tangui Vandemput**  
Secrétaire du conseil



**Sébastien Champage**  
Secrétaire adjoint du conseil



**Jérôme Henri**  
Trésorier



**Dimitri Paternostre**  
Trésorier adjoint



**Caroline Pepin**  
Coprésidente du BAJ



**Anne-Sophie Loppe**  
Coprésidente du BAJ



**Alisa Laub**  
Vice-présidente du BAJ



**Fabrice Hambersin**  
Président de la formation initiale



**Véronique Pire**  
Adjointe à la formation et relations avec les assureurs PJ



**Benjamin Bovy**  
Responsable des projets liés aux droits humains



**Marianne Warnant**  
Modes alternatifs de règlement des conflits



**Geoffroy Coning**  
Projets liés à la solidarité au barreau



**Dimitri de Bournonville**  
Relations internationales et relations avec l'IJE



**Nathalie Colin**  
Relations avec les grandes structures



**Stéphane Rixhon**  
Avis sur honoraires

202

# Membres du cabinet de la bâtonnière

Le cabinet du bâtonnier assiste le bâtonnier dans l'exercice de ses fonctions.  
Le cabinet joue un rôle clé dans la gestion quotidienne et le soutien opérationnel au bâtonnier.



**Geoffroy Cruysmans**

Chef de cabinet : déontologie, suivi réglementaire, discipline



**Carine Vander Stock**

Déontologie



**Valérie Lambin**

Directrice administrative, déontologie, contentieux des honoraires



**Isaline Godin**

Déontologie



**Anne Dejemeppe**

Déontologie, projet Centre pour entreprises en difficulté

2025  
2026

# Echos du conseil



**Pierre-Yves Thoumsin**

Ancien membre du conseil de l'Ordre

**Mars 2025**  
**Juin 2025**

## Les rendez-vous de fin d'année judiciaire

Au cours du dernier trimestre de l'année judiciaire, le conseil de l'Ordre est chargé de désigner différents mandataires de l'Ordre, parmi lesquels les professeurs CAPA, les chefs de colonne, les chefs de section et les volontaires de première ligne. Les candidatures, déposées en avril, ont été examinées, et les titulaires pour 2025-2026 ont été officiellement nommés lors des dernières séances du conseil.

À cette période, il est également de tradition pour le conseil de rencontrer les candidats aux postes d'administrateur à l'OBFG. Cette année, le conseil a rencontré les candidats bruxellois, Mes Delphine Paci et Jean-François Gérard, ainsi que la candidate carolorégienne Me Virginie Luise. Le bâtonnier Jean-Noël Bastenière, rééligible, s'est également présenté au conseil.

La clôture de l'année judiciaire rime aussi avec bilan financier. Les comptes de l'Ordre et de l'Ordre commun (structure commune aux deux Ordres bruxellois en charge notamment de la bibliothèque, du vestiaire, ou encore des projets LVA et legalHORIZON) ont été approuvés par le conseil et soumis ensuite à l'assemblée générale des avocats.

Cette année, le trésorier et la directrice financière ont mené plusieurs chantiers : simplification du plan comptable, intégration d'un logiciel de facturation directement relié à la comptabilité, et sollicitation d'un contrôle externe. Ces importants efforts s'avèreront précieux pour les années à venir, l'Ordre bénéficiant ainsi d'un meilleur suivi financier avec une diminution drastique du risque d'erreur.

## Intelligence artificielle générative : premières questions pour la profession

Le conseil de l'Ordre a été confronté à une situation inédite, qui risque pourtant de se répéter si avocats et justiciables ne redoublent pas de vigilance : des actes de procédure rédigés à l'aide d'outils d'intelligence artificielle générative, manifestement non relus par l'avocat qui les a déposés.

En effet, l'examen de ces documents révèle une multitude de références erronées (nom d'auteur, revues, etc), voire de passages cités purement et simplement inventés, en faveur de la thèse soutenue.

Le conseil de l'Ordre se montre particulièrement sensible et critique face à l'usage de ces outils, d'autant plus lorsque ceux-ci ne sont pas maîtrisés ou ne sont pas soumis au contrôle d'une personne compétente pour effectuer cette vérification.

Reste en débat la question de savoir si un avocat ayant déposé des écrits mensongers doit se retirer du dossier. Le conseil considère qu'il appartiendra à la bâtonnière de se prononcer au regard des circonstances propres à chaque cas d'espèce. Le conseil appelle les avocats désireux d'utiliser ce type d'outils à la vigilance et les invite à se former à leur usage.

## Jumelage avec le barreau de Lualaba en RDC

Le barreau de Lualaba, situé dans la province du même nom en République démocratique du Congo, est un ordre professionnel jeune et dynamique. Fondé en 2018, il compte actuellement environ 1000 avocats, dont 40% de stagiaires et 60 % d'avocats inscrits au tableau.

Dans un environnement marqué par une activité minière intense, ses membres jouent un rôle clé dans l'accompagnement juridique du tissu économique local. Le conseil a approuvé une convention de jumelage avec ce barreau.

# Echos du Carrefour

*Chères consœurs, chers confrères,*

*C'est avec une grande joie que je m'adresse à vous en tant que Déléguée des stagiaires. Je remercie sincèrement l'Ordre pour sa confiance renouvelée et son précieux soutien à l'aube de cette nouvelle année riche en projets et en initiatives.*

*Je souhaite saluer avec reconnaissance les membres du Carrefour des stagiaires qui se sont investis avec cœur et rigueur l'année dernière, et tout particulièrement Me Alexandra Blankoff, Me Clémence Merveille, Me Alice Lhoas et Me Hélène Rouvroy, dont l'engagement constant a été une source d'inspiration. Je remercie également chaleureusement les membres de mon bureau, qui m'épaulent dans cette belle aventure : Me Hélène Rouvroy (vice-déléguée), Me Victoria Vanbellinghen (vice-présidente), Me Lara Degeest (trésorière) et Me Armelle Zaluzec (secrétaire).*

## Le Carrefour des stagiaires, c'est avant tout... vous.

Notre association rassemble près de 70 membres répartis en 16 commissions, œuvrant ensemble pour améliorer les conditions de stage, favoriser le bien-être et tisser des liens solides entre stagiaires. Qu'il s'agisse de soutien individuel, de projets collectifs ou d'activités sportives, festives, intellectuelles ou solidaires, chacun peut y trouver sa place, selon ses envies et son rythme.

**Les commissions de soutien et d'action du Carrefour des stagiaires** – « Aide aux stagiaires », « Écoute et bien-être », « Réforme », « Communication », « Interbarreaux » et « Formations » – conjuguent leurs efforts pour accompagner les stagiaires en difficulté, relayer les informations essentielles et porter la voix des stagiaires auprès des instances de l'Ordre.

Grâce à leur travail rigoureux et à une collaboration constructive avec l'Ordre, des avancées notables ont vu le jour, notamment la réforme des obligations de stage liées aux cours CAPA 2 et aux dossiers BAJ. Leur dynamisme a également permis l'organisation de deux rencontres interbarreaux avec les stagiaires francophones d'Avocats.be, dans une volonté de dialogue et de convergence.

À noter : une commission spécifique, le « Fonds d'aide », est entièrement consacrée au soutien financier des stagiaires en situation de précarité. Cette initiative incarne pleinement les valeurs de solidarité et d'inclusivité portées par le Carrefour des stagiaires. Elle offre une réponse concrète à celles et ceux qui, à un moment de leur parcours, pourraient faire face à des difficultés financières. Parce que personne ne devrait avancer seul, cette commission représente un filet de sécurité essentiel au sein de notre communauté.

Les commissions « Activités », « Nuit des stagiaires », « Sport », « Langues », « Ski » et « Climat » ont pour mission d'insuffler de la convivialité et du dynamisme à travers une multitude d'événements. Afterworks mensuels (chaque 3<sup>e</sup> jeudi du mois – à noter dans vos agendas !), participation aux 20 km de Bruxelles, formations « Climavocat » en partenariat avec l'Ordre, et bien sûr la mythique Nuit des stagiaires : autant d'occasions de se retrouver et de partager des moments forts.

Enfin, les commissions dites « projet » offrent une immersion concrète dans la pratique professionnelle : demi-journée d'audience, visite d'établissement pénitentiaire, permanence décentralisée ou accompagnement d'un huissier. Ces expériences enrichissantes permettent de faire le lien entre théorie et réalité du terrain.

**Notre ambition est claire : faire du Carrefour un espace de soutien, d'échange et de convivialité.**

Que vous soyez nouvellement inscrit.e au barreau ou déjà bien engagé.e dans votre stage, nous sommes là pour vous écouter, vous guider et vous accompagner. N'hésitez pas à nous contacter, à découvrir nos commissions ou à nous rejoindre : plus on est de fous, plus on rit !

## Envie de rejoindre le Carrefour des stagiaires ?

Notez la date du 9 septembre pour notre souper de recrutement, une soirée conviviale pour rencontrer les membres, découvrir les commissions et poser toutes vos questions dans une ambiance détendue. Les informations pratiques (lieu, horaire, inscriptions) sont disponibles sur nos réseaux sociaux – pensez à y jeter un œil !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.carrefourdesstagiaires.com](http://www.carrefourdesstagiaires.com), sur nos réseaux sociaux ou à l'adresse mail : [delegue.carrefourdesstagiaires@gmail.com](mailto:delegue.carrefourdesstagiaires@gmail.com).

Bien confraternellement et en vous souhaitant une belle rentrée judiciaire,



**Marine Randoux**

Déléguée des stagiaires

# Les mille visages de l'éloquence : la CJBB sur les scènes oratoires internationales



Cassandra Bockstael

Secrétaire de la Conférence du jeune barreau

Il arrive que le plaidoyer dépasse sa fonction première. Qu'il ne se contente plus de convaincre, mais qu'il explore, qu'il dérange, qu'il émeuve. En 2024-2025, les commissaires de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles ont fait bien plus que briller à l'occasion de divers concours de plaidoirie: ils ont pris la parole pour interroger le monde, le défier, le réenchanter. À travers des registres variés, le jeu de scène, la force, la dystopie, la satire, le récit ou la confidence, une même dynamique s'est imposée : celle d'une parole qui refuse les évidences, qui joue avec les codes pour mieux les subvertir, qui fait du droit un terrain d'expression, de création et parfois de résistance.

## L'éloquence peut se faire jeu de scène.

À Montréal, à l'occasion du Prix Paris-Montréal, **Me Jacques Willocq** a ouvert l'année avec un plaidoyer aussi savoureux que profond sur le bonheur. Face à la question provocante « *Diviser ou doubler le bonheur ?* », il a choisi de répondre avec tendresse et ironie, convoquant tour à tour sa mère, une boîte de pralines, la vieille tante Jeanne et même Noisette, le chien de la famille, pour démontrer que « *le bonheur ne peut être ni divisé ni doublé car il est insaisissable* ». Derrière l'humour, une réflexion philosophique s'est dessinée :

« *Penser que le bonheur pourrait être à portée de main, et consommable à l'envie, c'est le confondre avec le plaisir... et un bonheur confondu, c'est comme du chocolat fondu* ».

Avec une aisance scénique remarquable et une maîtrise subtile du rythme, Jacques a su faire de sa plaidoirie un moment suspendu, entre légèreté et profondeur. Sa prestation, saluée par le jury, lui a valu **le deuxième prix du concours**.

## L'éloquence peut se faire force.

Une force qui traverse les murs, les censures, les silences. **Me. Coline Coeurderoy**, lors de la finale du **Prix Mario Stasi** à Paris, incarne cette force qui refuse l'oubli. Elle raconte le destin de Chang Weiping, avocat chinois emprisonné pour avoir défendu les droits des personnes discriminées en raison de leur état de santé, de leur sexe, de leur identité de genre et de leur orientation sexuelle. Sa plaidoirie est un hommage à ceux qui, dans l'ombre des régimes autoritaires, continuent de croire au droit comme rempart. Elle ne cherche pas à séduire, mais à réveiller. Elle rappelle que « *Chang Weiping a osé utiliser le droit autant comme une arme défensive de protection des libertés que comme une arme offensive à la conquête de celles-ci* ».

## L'éloquence peut se faire réquisitoire.

Lors de la finale du concours Montferrier-Dorval de la Conférence Internationale des Barreaux, **Coline** a livré un discours percutant. Dans un style à la fois ironique et implacable, elle a dressé l'acte d'accusation d'un monde numérique où la liberté d'expression est dévoyée, instrumentalisée, confondue avec le vacarme. Elle y dénonce la dérive d'une plateforme devenue arène, où les extrêmes prospèrent, où les algorithmes dictent la visibilité, et où la nuance est bannie. Une critique à peine voilée d'Elon Musk, qui, en s'emparant de Twitter («X»), a transformé ce réseau en tribune d'une prétendue liberté d'expression autoproclamée, souvent exercée au détriment du respect d'autrui.

« *J'accuse X de non-assistance à intelligence en danger, d'escroquerie intellectuelle en bande organisée, d'incitation à la haine 2.0* »

lance-t-elle, avec une précision chirurgicale. Ce réquisitoire résonne comme un appel à la vigilance. Le procès twitté, où les rôles sont distribués en hashtags et les verdicts rendus par algorithme, n'est qu'un symptôme d'un mal plus profond : celui d'une société qui confond parole et pulsion, débat et clash, droit et opinion.

## L'éloquence peut se faire satire.

Et sous la plume de **Me Baptiste Conversano**, elle devient satire juridique d'une rare finesse. Dans une plaidoirie aussi brillante qu'absurde à l'occasion de la Soirée des Eloquences Francophones, il accuse la France d'avoir commis un vol... météorologique : celui de la pluie belge, érigée ici en bien culturel inaliénable. En invoquant la Convention de l'UNESCO de 1970, il transforme la bruine en symbole d'identité nationale, rappelant avec panache que

« *la pluie, chez nous, c'est bien plus que cela. C'est une compagne quotidienne, une vieille amie, presque une institution nationale.* »

Derrière l'humour, c'est un plaidoyer poétique pour une culture du gris, une défense passionnée de ce qui forge l'âme d'un peuple. Une pluie revendiquée, aimée, et désormais protégée... même contre les ambitions artistiques de Paris. Sa plaidoirie lui a valu le **Prix Loeiz Lemoine**.

## L'éloquence peut se faire récit.

Lors du Concours Surréaliste organisé à Bruxelles à l'occasion de la rentrée, **Me François Coppin** a choisi de s'engouffrer pleinement dans l'univers du surréalisme pour nous conter une histoire. Celle d'un homme, un saltimbanque, dont le destin se déploie comme une fable moderne, entre absurde et poésie. Dans un style épuré, presque murmuré, il a emmené le public dans un univers à la frontière du réel et de l'imaginaire, où la parole ne démontre pas, mais suggère, interroge, trouble.

## L'éloquence peut se faire confiance.

À Lausanne, à l'occasion du **Prix Adam et Eve**, Mes. **Milena Eljaszuk** et **Alisson Adriaenssens** ont choisi de détourner les codes classiques de la plaidoirie pour célébrer une forme d'amour souvent tue : l'amitié. Dans le cadre du concours Adam et Ève, sur le thème « *L'amour rend aveugle, le mariage lui rend la vue* », elles ont livré une plaidoirie en duo, inspirée de leur propre histoire, construite comme un journal intime. À travers des fragments de souvenirs et des confidences partagées, elles ont raconté la naissance, les épreuves et la force de leur lien. Ce choix narratif, inattendu et profondément sincère, a donné à leur discours une authenticité rare, une émotion brute. Elles ont ainsi offert un contrepoint délicat aux figures imposées du romantisme, rappelant que l'amitié peut être un refuge, une résistance, une forme d'amour qui échappe aux conventions.

**Ainsi, cette année, l'éloquence a pris des visages, des voix, des formes inattendues. Elle a fait rire, réfléchir, frissonner. Elle a rappelé que le droit, lorsqu'il est porté par une parole vivante, peut devenir un vecteur d'émotion, de résistance, de lien.**

**À travers leurs mots, les commissaires de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles ont rappelé que l'éloquence n'est pas un exercice figé, mais un art en mouvement, un art qui, parfois, touche juste parce qu'il ose sortir du cadre.**

# Déontologie



**Geoffroy Cruysmans**

Membre du cabinet de la bâtonnière



**Carine Vander Stock**

Membre du cabinet de la bâtonnière



**Valérie Lambin**

Membre du cabinet de la bâtonnière



**Isaline Godin**

Membre du cabinet de la bâtonnière



**Anne Dejemeppe**

Membre du cabinet de la bâtonnière



## Du bon usage des échéances

La vie de l'avocat est faite d'échéances : ses clients lui en imposent, d'autres sont procédurales, administratives ou même fiscales<sup>1</sup>. Mais il est aussi des échéances réglementaires ou ordinaires, qu'il paraît utile de rappeler en ce début d'année judiciaire.

Chacun le sait : c'est en septembre que débute l'année judiciaire. C'est, pour les barreaux, l'occasion de faire entrer en vigueur, dès ce **1<sup>er</sup> septembre 2025**, diverses dispositions réglementaires : de nouvelles règles en matière de CAPA (articles 3.15 et 3.19, § 4 du Code de déontologie<sup>2</sup>), le programme de formation professionnelle initiale<sup>3</sup>, mais aussi l'actualisation de la rémunération minimale des avocats stagiaires (article 3.12.c du Règlement déontologique bruxellois, ou RDB)<sup>4</sup>.

C'est également ce **1<sup>er</sup> septembre** qu'entre en vigueur le règlement du 24 juin 2025 de notre Ordre créant une « liste LVA »<sup>5</sup> (articles 3.9.1 à 3.9.7 du ROI).

Pour le **5 septembre**, les candidats à la fonction de délégué des chefs de colonne doivent déposer leur candidature au secrétariat de l'Ordre (article 3.7.5 du ROI).

Celles et ceux qui ont opté pour le paiement fractionné de leur cotisation à l'Ordre, doivent s'acquitter de la seconde et dernière tranche pour le **30 septembre** (article 4.2.5, § 1er du Règlement d'ordre intérieur, ou ROI).

Le mois d'octobre est consacré aux cotisations : dès le **1<sup>er</sup> octobre**, l'avocat inscrit au tableau ou à la liste E qui n'a pas reçu le formulaire de déclaration de ses revenus servant de base au calcul de sa cotisation<sup>6</sup>, doit s'en inquiéter auprès de l'Ordre (article 4.2.2, § 2 du ROI) puisque l'obligation de transmettre cette déclaration complétée, via la plate-forme dédiée, doit être accomplie pour le **15 octobre**<sup>7</sup> au plus tard (article 4.2.2, § 3 du ROI). La sanction de l'absence de déclaration est lourde puisque la cotisation de l'année suivante sera alors fixée d'office au montant le plus élevé.

Nul n'étant cependant à l'abri d'une erreur, c'est jusqu'au **14 novembre** qu'il est possible d'introduire auprès de l'Ordre une demande de rectification des montants précédemment déclarés.

Le mois de décembre étant consacré aux fêtes de fin d'année, nos règles déontologiques n'y ont pas ajouté d'obligation spécifique. L'on se souviendra cependant que le **31 décembre 2025** s'achèvera le triennat actuellement en cours en matière de formation continue (article 3.35 du Code de déontologie) : l'avocat devra être en mesure de justifier d'au moins 60 points (avec un minimum de 10 par an) de formation entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2025, dont 4 en déontologie et 2 en prévention du blanchiment (article 3.27, § 1er du Code de déontologie).

En janvier 2026 débutera un nouveau triennat avec comme particularité qu'entrera en vigueur, le **1<sup>er</sup> janvier**, le nouvel article 3.26 du Code de déontologie : à partir de cette date, l'obligation de formation continue pèsera sur tous les avocats, en ce compris les avocats stagiaires, étant entendu que pour ceux-ci, toute heure suivie, au cours du triennat, dans le cadre du programme de formation professionnelle initiale est valorisée à raison d'un point de formation continue.

Toujours en matière de formation, les avocats inscrits au sein des sections « jeunesse » et « Salduz » du BAJ doivent, pour le **15 janvier**, transmettre à leur chef de section les éventuelles attestations de formation spécifique qui ne seraient pas encodées dans la plate-forme LGO (articles 2.6, § 4 et 2.10 du Code de déontologie). L'on ne peut que recommander aux membres des autres sections de faire de même puisque le contrôle du respect de cette obligation est effectué dans le courant du premier trimestre de chaque année (article 3.7.11, § 1er du ROI).

Sur un plan plus festif, c'est traditionnellement le troisième vendredi de janvier et donc, en 2026, le **16 janvier** que se déroule la séance solennelle de rentrée de la Conférence du jeune barreau. Elle sera, en 2026 toujours, suivie d'un banquet.

Le mois de février est, à nouveau un mois financier. Ainsi, l'avocat qui, le **1<sup>er</sup> février**, n'aurait pas reçu l'appel à paiement de sa cotisation à l'Ordre, doit s'en inquiéter auprès de celui-ci (article 4.2.4, § 1er du Code de déontologie).

Puis, pour le **28 février**, il faut, pour chaque avocat, déposer sur la plate-forme qui y est dédiée, le rapport annuel sur le(s) compte(s) de qualité (compte dit CARPA) (article 4.78 bis du Code de déontologie).

1. L'Espace pro du site Internet de l'Ordre contient ainsi, dans l'onglet « Outils », une bien utile Road Map des obligations administratives et fiscales de l'avocat.
2. Les nouvelles dispositions ne s'appliquent qu'aux avocats stagiaires qui débutent, à dater du 1er septembre 2025, leur programme de formation professionnelle initiale.
3. Disponible sur l'Espace pro de l'Ordre, onglet « Stage ».
4. Conformément à la décision prise le 28 janvier 2025 par le conseil de l'Ordre, le forfait annuel minimal est à partir du 1er septembre 2025 de 25.200 euros durant la 1<sup>er</sup> année de stage et de 32.400 euros à partir de la 2<sup>e</sup> année de stage, l'heure supplémentaire devant être rétribuée à raison de minimum 21 euros en 1<sup>er</sup> année de stage et 27 euros à partir de la 2<sup>e</sup> année.
5. Acronyme de Lawyers Victim Assistance.
6. Elle portera, en 2025, sur les revenus tirés en 2024 de l'exercice de la profession.
7. Les avocats inscrits ou réinscrits à l'Ordre après cette date, doivent déposer cette déclaration dans les 8 jours de leur inscription ou réinscription (article 4.2.2, § 2 du ROI).

C'est au plus tard le **31 mars** que doit être payée la cotisation à l'Ordre, soit en totalité, soit à raison de la première tranche (50 %), le solde devant alors l'être pour le 30 septembre (article 4.2.5, § 1er du ROI). Tout retard de paiement entraîne de plein droit une majoration de 10 % du montant dû, sans préjudice d'autres sanctions et frais (article 4.2.5, § 2 du ROI)

Il est toutefois possible de demander une rectification du montant de la cotisation tel qu'il a été enrôlé, ou le contester, la demande en ce sens devant être introduite, à peine de forclusion, pour le **30 avril** au plus tard. Cette demande n'est pas suspensive de l'obligation de paiement (article 4.2.4, § 3 du ROI).

C'est également pour le **30 avril** que les chefs de section font rapport au président du BAJ sur les activités de leur section (article 3.7.8 du ROI).

En mai commencent les préparatifs de l'assemblée générale ordinaire de l'Ordre. C'est en effet à partir du 30 avril et pour le **15 mai à 16h00** au plus tard, que les candidats aux diverses fonctions électives (bâtonnier, vice-bâtonnier, membre du conseil de l'Ordre, délégué des stagiaires, délégué des volontaires pour l'aide juridique de deuxième ligne) doivent en informer le bâtonnier, puis adresser leur candidature au président de la commission des élections ou la déposer au secrétariat de l'Ordre (article 3.6.3 du ROI).

L'assemblée générale ordinaire de l'Ordre se tiendra quant à elle le jeudi **18 juin 2026**. Elle sera précédée, durant une période qui sera déterminée par le président de la commission des élections, du scrutin électronique par lequel les avocats pourront élire les bâtonnier, vice-bâtonnier, membres du conseil de l'Ordre, délégué des stagiaires et délégué des volontaires pour l'aide juridique de deuxième ligne, qui exerceront leur mandat durant l'année judiciaire 2026-2027.

Enfin, l'avocat qui décide de quitter le barreau en demandant son omission, veillera à le faire avant le **30 juin** afin qu'elle puisse prendre effet au plus tard à cette date, s'il souhaite être dispensé du paiement de la seconde moitié de sa cotisation (article 4.2.5 du ROI).

**Une légende tenace, qui, comme toute légende qui se respecte, repose sur un fond de vérité, veut que les avocats s'y prennent à la dernière minute pour satisfaire aux échéances qui s'imposent à eux. Puisse ce relevé, qui n'a pas la prétention de l'exhaustivité, contribuer à la démentir ... jusques et y compris pour ses auteurs !**

## Une question ? Une réponse.

**« Si je fais appel à un collaborateur ou à une collaboratrice, devons-nous conclure une convention ? »**

Depuis l'entrée en vigueur, le 11 juin 2024, de l'article 4.27.a du Règlement déontologique bruxellois (RDB), un écrit doit matérialiser tout accord de « collaboration structurelle », c'est-à-dire toute relation de collaboration régulière et durable, ou encore publique (ce sera par exemple le cas si le nom du collaborateur est repris sur le papier à entête du dominus litis, ou sur son site internet), sans qu'il soit pour autant requis qu'elle soit exclusive ou interne.

**Cet écrit doit au minimum régler les questions relatives :**

- à la durée de la collaboration,
- au volume de travail,
- au mode de calcul et modalités de paiement des frais et honoraires du collaborateur,
- à son éventuelle participation aux frais du (cabinet du) dominus litis,
- aux vacances et éventuelles périodes d'incapacité de travail du collaborateur,
- à la prévention des conflits d'intérêts,
- à la durée du préavis en cas de rupture de la convention et au sort des dossiers confiés au collaborateur,
- enfin au règlement des différends entre parties (en privilégiant le recours aux MARC's).

**A défaut d'écrit, l'article 4.27.b du RDB dispose que les modalités de la collaboration sont au moins équivalentes aux dispositions minimales du contrat de stage en matière de :**

- durée du préavis (article 3.9, alinéas 1er et 5 du Code de déontologie),
- suivi du courrier en cas de rupture de la convention (article 3.9.b du RDB),
- remboursement des frais exposés par le collaborateur (article 3.11.c du RDB),
- relevé et contrôle des prestations accomplies par le collaborateur (article 3.12.b, § 1er, § 2 et § 3, alinéa 1er du RDB),
- rémunération horaire due à partir de la 3e année de stage (article 3.12.c du RDB).

L'article 4.27.b du RDB est applicable depuis le 1er janvier 2025 à toute collaboration structurelle en vigueur à cette date mais qui n'aurait pas été l'objet d'un accord écrit et ce, même si elle débuta avant l'entrée en vigueur de l'obligation d'un écrit énoncée par l'article 4.27.a.



# GenIA-L

Enfin une solution d'IA digne de confiance

L'intelligence artificielle va changer nos vies. Il est donc essentiel que nous l'implémentions de manière fiable. GenIA-L et Strada lex combinent la capacité innovante de l'intelligence artificielle avec la fiabilité d'une base de données juridique renommée contenant des sources juridiques validées. En plus de la jurisprudence et de la doctrine, la législation et bientôt les revues sont intégrées en tant que source au sein de GenIA-L. Cela vous permet d'optimiser en toute confiance vos recherches juridiques et de vous préparer à l'avenir de votre profession.

Découvrez la puissance de GenIA-L sur Strada lex : <https://www.stradalex.com/fr/genial/about>

**GenIA-L**  
Generative AI for Legal



 **strada lex**

## SEPTEMBRE 25

---

11

Afterwork de la CJBB avec le Carrefour des stagiaires

15

### La semaine de la médiation

La co-médiation, expériences et réflexions pratiques.

Mes Nathalie Uyttendaele et Sophie Leroy

16

### La semaine de la médiation

Comment "gagner sa vie" grâce à la médiation ?

Me Alexandra Boël

16

### Midi de la formation

Le rôle des avocats en CRA civile, sociale et commerciale

Mme Caroline Verbruggen, Mme Marielle Schumacker, Me Gérard Kuyper

18

### Midi de la formation

L'avocat et l'IA

Me Valentina Dalla Giovanna

18

### Boost numérique

User lunch

Me Yamen Midani

22

### La semaine des entreprises

Comment préparer et accompagner au mieux son client en médiation commerciale ou en médiation sociale ?

Mes Nathalie Uyttendaele et Sophie Leroy

29

### Séance inaugurale UB<sup>3</sup>

Ya-t-il encore une liberté d'expression en 2025 ?

Mes Caroline Carpentier et Bernard Mouffe, sous la coordination de Me Marie Dupont

30

### La semaine de la construction et pouvoirs publics

Mes Sophie Turine et Fabien Hans

30

### Midi de la formation

Entreprises en difficulté : quelles options en droit de l'insolvabilité ?

Me. Fryderyk de Peslin Lachert



Barreau de Bruxelles



Conférence du jeune barreau



Carrefour des stagiaires

## OCTOBRE 25

---

1

### Boost numérique

L'IA pour les juristes

Me François Wéry

2

### Boost numérique

L'IA pour les juristes

Me Anna Sussarova

2

### Midi de la formation

La transaction pénale

Me Benjamine Bovy

7

### Lutte contre le blanchiment

Mes François Masquelin et Marc Fyon

14

### Midi de la formation

Marchés publics : Actualités en matière de motivation, information et voies de recours

16

### Colloque

Le bail en Région de Bruxelles-Capitale : comprendre les règles du jeu

Me Hanna Bouzekri

17

### Lawyer's night avec la CJBB

### UB<sup>3</sup>

Droit (patrimonial) de la famille. Capita Selecta

Sous la coordination de Mes Jehanne Sosson et Fabienne Tainmont

23

### Afterwork

 Toutes les informations utiles sont disponibles sur les sites de l'Ordre, de la CJBB et du Carrefour des stagiaires, ainsi que dans la newsletter annonces & formation envoyée chaque mardi.

## NOVEMBRE 25

---

17

**UB<sup>3</sup>**  
Questions choisies en droit fiscal  
Sous la coordination de *Me François Wéry*

20

**Afterwork**

24

**Boost numérique**  
User lunch  
*Anna Sussarova et Antoine Castadot*

27

**Midi de la formation**  
Les principes généraux du droit administratif –  
application en droit de l'urbanisme  
*Me Séverine Perin*

## DÉCEMBRE 25

---

9

**Grande conférence**  
La justice internationale pénale: entre utopie  
et réalité, quel futur choisir ?

15

**UB<sup>3</sup>**  
Actualités en droit de l'entreprise  
Sous la coordination de *Me Thierry Léonard*

## JANVIER 26

---

16

**Rentrée solennelle**  
Matinée : Colloque de rentrée « Le débat  
judiciaire et les médias »  
Après-midi : Séance solennelle de rentrée

# Agenda

**Bureau de dépôt**  
Bruxelles X

**Rédacteur en chef**  
Pierre-Yves Thoumsin  
pierre.yves.thoumsin@barreaudebruxelles.be  
Palais de justice Place Poelaert 1  
1000 Bruxelles 20.03.25

**Publicité**  
Mathilde Vandenput  
mathilde.vandenput@barreaudebruxelles.be

**Conception & réalisation**  
Florence Defraire  
florence.defraire@hotmail.com

**Photographiques**  
Amélie de Wilde  
Tryptique

# VITEVIDE

DE LA CAVE AU GRENIER, C'EST RÉGLÉ

## Antiquaire & Vide Maison

**Appelez maintenant**  
**+32 487 016 016**

Rue de la Régence 46 - 1000 Bruxelles

[WWW.VITEVIDE.BE](http://WWW.VITEVIDE.BE)

[info@vitevide.be](mailto:info@vitevide.be)



@VITEVIDE.BE

Nous sommes une association d'indépendants composée d'experts compétents dans les domaines de l'art, de l'achat-vente et du transport. Nous nous distinguons par notre fiabilité, notre courtoisie et le professionnalisme de nos représentants. De plus, notre importante flotte de véhicules assure une logistique rapide et fluide.

Nos offres sont claires et envoyées par mail. Elles sont basées sur une juste valorisation du contenu du bien, déterminée à la suite d'une expertise rigoureuse.